



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

76^e séance plénière

Jeudi 30 novembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 41 de l'ordre du jour (suite)

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/55/35)

Rapport du Secrétaire général (A/55/639)

Projets de résolution (A/55/L.45, A/55/L.46, A/55/L.47 et A/55/L.48)

M. Ahmad (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de participer aujourd'hui, à l'Assemblée, au débat sur la question de Palestine, qui coïncide avec la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Compte tenu de la grave situation actuelle dans les territoires occupés de Palestine, y compris Jérusalem, il importe que la communauté internationale continue de se souvenir aujourd'hui de la question toujours non résolue de la Palestine, et de sa responsabilité d'appuyer la reprise rapide du processus de paix.

La Malaisie reste profondément consternée par le déferlement des violences en Palestine, en particulier dans la partie orientale de Jérusalem et à Gaza, ainsi que dans plusieurs localités arabes en Israël. Plus de 280 personnes – en majorité des Palestiniens et des Arabes israéliens – ont été tuées depuis la dernière vague de violence, qui a explosé après la visite provo-

cante du chef du Likoud, M. Ariel Sharon, aux lieux saints du Haram al-Charif le 28 septembre. En plus des morts et de la destruction de biens subis par les Palestiniens, des milliers de personnes ont été blessées en raison d'un recours massif à la force mortelle par les forces de sécurité israéliennes. Ma délégation pleure ces morts inutiles, et offre ses sincères condoléances aux familles éprouvées ainsi qu'à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien.

La Malaisie condamne toutes les formes de violence. Nous condamnons fermement le recours démesuré et excessif à la force par les forces de sécurité israéliennes contre des civils palestiniens, et nous les exhortons à mettre fin au châtement collectif des Palestiniens qui comprend notamment l'interdiction des déplacements de personnes, de biens et de ressources. Ces actes constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève, qui s'applique à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967. Il nous incombe manifestement de veiller à ce que les dispositions de la Convention soient respectées et que les civils innocents qui vivent sous l'occupation israélienne soient protégés.

Des mesures précises doivent être prises pour mettre fin aux violations commises contre le peuple palestinien. Les dirigeants palestiniens ont demandé la protection des Nations Unies ou le déploiement d'une force d'observation pour suivre la situation sur le terrain, ce qui permettrait d'assurer la sécurité des civils sans armes. Cette proposition mérite l'appui de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

communauté internationale. Pour contribuer au retour à la normale, Israël doit retirer ses forces armées, mettre fin à l'interdiction des déplacements de personnes et de biens, lever les sanctions financières contre l'Autorité palestinienne et faire preuve d'un maximum de retenue dans la gestion de la situation instable actuelle.

Ma délégation demande à Israël de revenir à la table des négociations et de négocier avec la partie palestinienne de bonne foi, ce qui est essentiel pour régler la question une fois pour toutes et au mieux de l'intérêt de toutes les parties. Tout doit être fait pour réaliser les objectifs de paix, de sécurité et de coopération chers à tous les habitants de la région. Tous les engagements pris dans le cadre d'accords existants doivent être respectés. De toute évidence, il n'y a pas d'autre choix. Il est donc crucial que la communauté internationale encourage les parties à travailler à un accord négocié. Il n'y a pas d'autre solution.

Maintenant plus que jamais, l'ONU a un rôle important à jouer pour garantir le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination. L'Organisation doit continuer de participer au processus, aussi bien en tant que garante de la légitimité internationale que dans la mobilisation et la fourniture d'une aide internationale au développement. Le travail des institutions et commissions de l'ONU consacrées en particulier aux questions palestiniennes – comme le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés – doit continuer d'être appuyé.

La Malaisie, pour sa part, contribue depuis plusieurs années, financièrement et matériellement, à la cause palestinienne par le biais des Nations Unies ou bilatéralement. Cela comprend une contribution annuelle à l'UNRWA, à des programmes d'assistance technique et de formation des pilotes, et à l'amélioration des télécommunications ainsi que d'autres infrastructures.

Ma délégation espère ardemment que la longue quête des Palestiniens en vue de créer leur État se réalisera bientôt pour combler leurs espérances. La Malaisie continuera d'appuyer les Palestiniens dans leur lutte juste et légitime pour l'autodétermination, y com-

pris le droit de créer un État indépendant et souverain avec Al Qods Al Charif comme capitale. Ceci, ainsi que la mise en oeuvre de toutes les résolutions internationales sur la question palestinienne, est la seule façon de garantir une paix durable entre Israël et la Palestine. Nous avons hâte d'accueillir l'État de Palestine comme Membre de la communauté des nations au sein de l'Organisation. À cet égard, nous appuyons fermement les efforts du Président Arafat pour proclamer la création d'un État de Palestine indépendant.

Nous sommes sûrs que, sous la direction courageuse et sage du Président Yasser Arafat, le peuple palestinien triomphera dans sa lutte légitime. Il est impératif que la communauté internationale accorde résolument son appui aux dirigeants et au peuple palestiniens dans leur quête inlassable et pacifique de justice, de liberté et d'indépendance.

Conformément à l'appui indéfectible et de longue date de la Malaisie au peuple palestinien et à ses dirigeants, ma délégation continuera de se porter coauteur des quatre projets de résolution présentés sur ce point de l'ordre du jour, comme lors des années précédentes.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : La question de Palestine a atteint un stade critique. La crise actuelle menace gravement le processus de paix entre les Arabes et les Israéliens, surtout parce qu'Israël refuse encore d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que les accords internationaux qu'il a signés avec les Palestiniens.

Israël a transformé le processus de paix en un processus de siège et de génocide contre le peuple palestinien sans défense, en utilisant la force militaire brutale pour l'assiéger, l'isoler, le prendre en otage dans sa propre patrie. La force d'occupation israélienne a été plus loin que toute autre, utilisant son potentiel technologique pour massacrer des enfants et s'employant à faire des veuves et des orphelins, comme s'il voulait causer le génocide complet du peuple palestinien.

La violation du caractère sacré de l'esplanade de la mosquée d'Al-Aqsa par Sharon et un grand nombre de gardes, n'est qu'un des maillons d'une longue chaîne de provocations, de violations et d'agressions israéliennes contre les lieux saints musulmans. Il suffit d'évoquer ici l'incendie délibéré allumé dans la mosquée d'Al-Aqsa par un extrémiste israélien en 1969 et l'attaque perpétrée par le grand rabbin de l'armée

israélienne et 50 de ses disciples, lorsqu'ils ont commencé à prier sur l'esplanade du Haram al-Charif en 1967. Un incident semblable a été causé par un autre rabbin en 1973. D'autres violations du Haram al-Charif ont eu lieu en 1989, 1990, 1991, 1993 et 1994. La violence était et reste la méthode israélienne face aux Palestiniens et à leurs droits dans le soulèvement palestinien.

L'Intifada n'est qu'une réaction à ces méthodes de persécution et de coercition. Israël porte seul la responsabilité de tous les actes de violence et de terrorisme. La partie violente est celle qui utilise la force, comme l'a fait Israël en employant des armes de guerre – chars, missiles et hélicoptères de combat – contre des enfants armés seulement de pierres et de leurs convictions. Ce à quoi on assiste aujourd'hui en Palestine occupée c'est un soulèvement provoqué par le profond désespoir des Palestiniens. Les Palestiniens ne sont plus capables de maîtriser leur rage, leur souffrance et leur amertume après de longues années de tergiversations, de manoeuvres dilatoires et d'indifférence aux résolutions du Conseil de sécurité et aux accords divers passés par Israël avec les Palestiniens.

La situation des Palestiniens n'a pas changé. Ils vivent encore sous le joug de l'occupation et rien n'indique qu'ils jouiront du droit à l'indépendance, à la liberté et à une vie sans danger comme les autres peuples. La politique israélienne de création de colonies se poursuit, de même que les mesures de démolition de maisons et de confiscation des terres. À cause des pratiques injustes d'Israël, le taux de chômage palestinien a triplé depuis la signature des Accords d'Oslo. Le revenu annuel palestinien a baissé de 33 %. Les Palestiniens n'ont aucun contrôle sur leurs ressources ni leur destin. Ils sont, à tout moment et pour n'importe quelle raison, menacés d'emprisonnement et d'incarcération. Ceux qui sont incarcérés ne sont relâchés que pour être remplacés par d'autres. La puissance occupante israélienne se réserve le droit de réoccuper les zones d'où ses forces se sont retirées, d'arrêter qui elle veut, de fermer les frontières, d'imposer un siège, d'affamer la population et de transformer les territoires occupés en une immense prison où règnent la terreur et l'horreur.

Les événements qui se déroulent actuellement en Palestine occupée montrent bien qu'Israël n'a pas renoncé ni à la force arrogante ni à la violence tyrannique. La seule garantie de sa sécurité n'est pas la sécurité comme il le prétend mais plutôt la répression de

tous ses voisins, comme ses actions en attestent. Israël ne souhaite manifestement pas encore une réconciliation historique avec les Palestiniens qui préserverait la liberté et la dignité de chacun et mènerait à une paix juste et globale pour tous.

Le Royaume d'Arabie saoudite rejette sur Israël toute la responsabilité de la détérioration de la situation et des récents événements ainsi que des massacres qu'il commet en territoire palestinien. De cette tribune, mon royaume dénonce et condamne toutes les violences israéliennes, illustrées par son agression militaire contre les Palestiniens. Ces actes violent tous les principes humanitaires. Le Royaume d'Arabie saoudite lance un appel à la communauté internationale pour que les parrains du processus de paix mettent un terme immédiat aux crimes israéliens auxquels l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien sont exposés.

Inspiré par son désir de voir s'instaurer une paix juste et globale et de voir régner la sécurité et la stabilité dans la région, le Royaume d'Arabie saoudite a appuyé les pourparlers de paix depuis le début et a participé à la Conférence de Madrid et aux discussions multilatérales. Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite réaffirme qu'il ne saurait y avoir de paix durable, juste et globale au Moyen-Orient, sans le rétablissement complet des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit de créer son État indépendant avec Al Qods comme capitale. Israël doit aussi appliquer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et adhérer scrupuleusement au principe de la restitution de tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967 en échange de la paix. Il faut aussi que soit réalisé le droit des réfugiés palestiniens de revenir sur leurs terres et de recouvrer leurs biens ou, pour ceux qui ne désirent pas revenir, de recevoir une compensation et qu'Israël se retire totalement du Golan syrien qu'il a occupé en 1967 et des terres encore occupées du sud du Liban.

Le Royaume d'Arabie saoudite affirme que la question d'Al Qods Al Charif est une question arabe et islamique qui ne saurait faire l'objet de négociations ou de concessions. Nous ne pouvons pas la céder car elle fait partie intégrante des territoires arabes occupés auxquels s'appliquent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous demandons à la communauté internationale, en général, et aux parrains du processus de paix, en particulier, de prendre une position décisive afin de forcer Israël à cesser ses agressions contre les Palestiniens sans défense, à reprendre le processus de

paix et mettre en oeuvre sans tarder les accords qu'il a conclus avec les Palestiniens. Les parrains du processus de paix ont une responsabilité particulière à l'égard de la détérioration de la situation actuelle car, en tant que promoteurs de la paix, il leur incombe de veiller à ce que le processus de paix se déroule de manière satisfaisante et de mettre ceux qui sont responsables de son interruption devant leurs responsabilités. Très attachée au processus de paix, la partie arabe en a fait une option stratégique, a fait preuve de toute la souplesse possible et a affirmé son désir d'une paix juste et globale. En conséquence, les parrains du processus de paix doivent faire le maximum pour mettre un terme à la grave escalade du Gouvernement israélien et le forcer à respecter la légitimité internationale et à mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU.

Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme les demandes du récent Sommet arabe quant à la nécessité de créer une commission d'enquête neutre de l'ONU qui fera rapport au Conseil de sécurité et à la Commission des droits de l'homme sur les causes de la grave détérioration de la situation en Palestine occupée, et sur les massacres commis par la puissance occupante. Cette commission devra également répondre à la requête de l'Autorité palestinienne concernant l'envoi d'observateurs internationaux dans les territoires occupés, notamment à Jérusalem-Est, afin de mettre un terme à toutes les agressions contre les enfants, les femmes et les civils dans les territoires arabes occupés.

Parler de paix ne suffit pas. Il faut y joindre des actions, une adhésion totale aux accords conclus et la mise en oeuvre de toutes les résolutions de la légitimité internationale. Le peuple ne s'inclinera pas devant l'injustice et n'acceptera pas de vivre sous le joug de l'occupation sans liberté ni dignité car l'injustice et l'échec persistant du processus de paix ne mèneront qu'à la résistance, droit légitime pour mettre un terme à l'injustice et l'agression. La solution ne consiste pas à se rendre mais plutôt à conclure une paix fondée sur la justice.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Hier, l'ONU et la communauté internationale ont observé la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il est donc logique que l'Assemblée générale ait commencé le débat sur la question de Palestine au titre du point 41 qui coïncide avec cette journée.

Avec votre permission, Monsieur le Président, le Bangladesh va associer son intervention sur ce point de l'ordre du jour à sa déclaration sur le point 40 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient ».

D'emblée, ma délégation souhaite féliciter l'Ambassadeur Ibra Deguène Ka du Sénégal, de sa présidence du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le remercier d'avoir présenté le rapport du Comité contenu dans le document A/55/35.

Dans un message envoyé hier, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Premier Ministre du Bangladesh, cheikh Hasina a dit :

« Ce jour, rappelons-nous, a été consacré par l'Assemblée générale à la réaffirmation que les Nations Unies ont une responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine ».

L'occupation étrangère constitue en soi une violation flagrante des droits de l'homme. L'occupation prolongée ne fait qu'entraver le processus de réconciliation. L'occupation des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes par Israël représente une violation flagrante et un mépris persistant du droit international. Les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés ont toujours été une source de tensions. Nous sommes déçus que, sur 194 colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, jusqu'à 67 aient été construites ou élargies depuis la signature des Accords d'Oslo. La décision d'Israël sur l'expansion des limites municipales de Jérusalem a été discutée au Conseil de sécurité en juin 1998. La communauté internationale a demandé instamment à Israël de s'abstenir de mettre en oeuvre sa décision parce que cela aggraverait le déséquilibre dans la structure démographique de la ville en violation du moratoire imposé par le Conseil de sécurité.

Le Bangladesh condamne vigoureusement la politique israélienne de violation systématique des droits de l'homme fondamentaux dans les territoires occupés. Nous exprimons notre solidarité totale à nos frères palestiniens et arabes à cet égard. Nous souhaitons réitérer ici qu'au titre de la quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, et d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies, la puissance oc-

cupante a l'obligation de garantir les droits fondamentaux des populations sous occupation. Le Conseil de sécurité, dans ses résolutions adoptées au fil des ans, a réaffirmé qu'il reconnaissait que la quatrième Convention de Genève s'appliquait dans les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Il ne saurait donc y avoir de refus unilatéral.

En octobre et ce mois-ci, le Conseil de sécurité a délibéré sur la situation actuelle au Moyen-Orient et dans le territoire palestinien occupé. La dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a également repris l'examen de la même question. Ma délégation a fait des déclarations à ces réunions en manifestant sa profonde préoccupation face à l'escalade de la violence dans les territoires occupés et à l'emploi excessif de la force contre des civils palestiniens par les troupes israéliennes, ce qui a entraîné de lourdes pertes en vies humaines. Les dernières actions militaires d'Israël, qui comprennent des attaques par missiles contre des civils, sont totalement dénuées de logique. L'attentat contre un car de ramassage scolaire qui a tué deux civils et blessé plusieurs enfants est un acte de terrorisme. C'était très tragique et très injustifié. Nous le condamnons vigoureusement.

Il est triste que la situation au Moyen-Orient ait dû se détériorer aussi vite, particulièrement au moment où le processus de paix semblait près d'une percée. Nous voudrions féliciter les dirigeants palestiniens de leur attachement à la réalisation d'un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient. Parvenir à un accord à Charm el-Cheikh envers et contre tous a été un témoignage éloquent de l'attachement des dirigeants palestiniens à la paix. À cet égard, ma délégation souhaiterait aussi exprimer sa profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il continue de faire afin de contribuer à une solution durable à la question de Palestine, y compris sa participation actuelle au processus par l'envoi d'une mission d'établissement des faits dans la région.

J'aimerais réaffirmer le soutien total et sans faille du Bangladesh au droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à une patrie souveraine et indépendante à eux. Nous voudrions signaler qu'il faut mettre en oeuvre les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Bangladesh réaffirme que les Nations Unies ont une responsabilité permanente en ce qui concerne le territoire palestinien et autres territoires arabes sous

occupation israélienne jusqu'à un règlement global, juste et durable. Nous croyons que l'engagement actif de l'ONU et de la communauté internationale est essentiel. Ma délégation croit que le déploiement d'observateurs internationaux contribuerait beaucoup à détendre la situation.

J'aimerais, pour finir, affirmer que le Bangladesh s'est associé aux auteurs des projets de résolutions présentés à l'Assemblée générale au titre des points 41 et 40 de l'ordre du jour.

M. De Saram (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka a toujours offert son appui ferme et sans réserve à la lutte du peuple palestinien, sous la direction du Président Arafat, pour réaliser ses droits inaliénables, y compris le droit d'établir un État. Les événements tragiques et choquants qui se sont déroulés dans les territoires occupés depuis quelques semaines – les lourdes pertes en vies humaines, le nombre élevé de blessés et la destruction massive de biens – donne une importance troublante à l'examen de la question de Palestine aujourd'hui à l'Assemblée générale.

Si ceux qui le peuvent se sont efforcés inlassablement de progresser vers l'objectif ultime d'une paix juste, globale et durable, dès que l'ONU a été saisie du sujet de la Palestine, l'une de ses principales responsabilités a été de fixer l'attention du public sur les circonstances politiques, économiques et sociales des Palestiniens dans les territoires occupés. Il s'agit d'une responsabilité dont l'ONU a cherché à s'acquitter consciencieusement. Elle l'a fait de plusieurs façons, notamment par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui a joué un rôle capital et dont le rapport est présenté à l'Assemblée aujourd'hui dans le document A/55/3.

Je souhaite exprimer la grande reconnaissance de Sri Lanka au Président du Comité, le Représentant permanent du Sénégal, l'Ambassadeur Ibra Deguène Ka, et au Comité dans son ensemble, pour le travail fait au Comité et pour le rapport que le Comité a présenté à l'Assemblée générale ainsi que pour le vaste programme de soutien que le Comité préconise pour les Palestiniens. Dans son rapport, le Comité rappelle les grandes difficultés rencontrées dans les territoires occupés, difficultés qui ont perturbé à l'extrême la vie des Palestiniens et les terres palestiniennes, et qui vont clairement à l'encontre de ce qu'on estime aujourd'hui être les normes internationales des droits de l'homme et des valeurs humanitaires. Le Comité précise dans

son rapport qu'il existe de graves questions : les colonies de peuplement et les tensions graves qu'elles suscitent; les épreuves de nature générale ou personnelle causées par les restrictions à la libre circulation des personnes et des biens; les épreuves causées par les bouclages de Gaza et de la Cisjordanie; Jérusalem-Est et les problèmes complexes ainsi que les difficultés spéciales qu'elle présente; et l'effondrement des structures économiques et sociales dans les territoires occupés. L'occupation générale du territoire d'un peuple pendant une période aussi longue a des conséquences directes et indirectes traumatisantes à bien des égards et qui affectent aussi bien les occupants que les occupés.

Sri Lanka a partagé la satisfaction de la communauté internationale face aux progrès qui ont été faits progressivement dans le processus de paix malgré retards et obstacles. Le rapport du Comité décrit l'évolution progressive mais néanmoins encourageante du processus de paix – processus que tous avaient envisagé avec tant d'espoir. On espérait qu'il entraînerait peut-être dans un avenir pas trop lointain une amélioration tangible des conditions difficiles dans lesquelles tant de personnes vivent à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Toutefois, comme les événements profondément choquants dans les territoires occupés nous l'ont malheureusement encore démontré encore, lorsque des émotions humaines profondes sont en conflit, lorsque règnent la frustration et le désespoir, lorsque les tensions approchent sans cesse des niveaux dangereux et explosifs, la sensibilité et la considération sont des conditions essentielles et fondamentales si l'on veut éviter que la violence n'éclate et ne dévore tout, même les innocents et les enfants. Malheureusement, une fois encore l'humanité a manqué de sensibilité et de prévenance et la violence a éclaté et fait de très nombreuses victimes.

Dans son rapport, le Comité exprime sa profonde détresse devant ce qui s'est passé depuis la fin de septembre à Jérusalem-Est et dans les territoires occupés; il fait état de la nature des armements militaires, du recours excessif à la force par les autorités israéliennes et du très grand nombre de Palestiniens tués ou blessés.

La délégation de Sri Lanka se joint aux nombreuses autres délégations qui espèrent que le calme reviendra bientôt pour ceux qui vivent maintenant dans l'angoisse, qu'il sera possible de reconstituer le proces-

sus de paix à partir de ses lambeaux et de reprendre bientôt les processus de dialogue et de paix.

M. Ben Mustapha (Tunisie) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale considère à nouveau la question de Palestine. C'est une tradition que nous suivons chaque année mais le débat d'aujourd'hui se déroule dans un climat nouveau – un climat négatif – par rapport à celui du débat de l'année dernière à l'Assemblée générale et à celui qui a régné depuis que le processus de paix a commencé au Moyen-Orient.

La situation dans les territoires palestiniens occupés est dangereuse et explosive. Tous les orateurs qui m'ont précédé ont brossé le même tableau : il y a eu au cours des dernières semaines une forte détérioration de la situation politique et de la sécurité dans le territoire palestinien, qui a pour origine la frustration et la déception des habitants des territoires occupés devant l'interruption du processus de paix. Tout ceci s'est produit depuis que le chef du Parti Likoud a profané la mosquée d'Al-Aqsa lors d'une visite provocatrice qui a mis le feu aux poudres dans les territoires occupés et provoqué l'escalade de la tension.

De plus, en juillet dernier, à Camp David, Israël a déclaré qu'il avait l'intention d'imposer un fait accompli dans Jérusalem occupée, ce qui vidait de tout sens le processus de paix fondé sur la légitimité internationale. Nous assistons donc à un nouveau cycle de violence et d'affrontements contre lequel nous avons mis en garde il y a longtemps. Israël a fait usage d'une force excessive contre des civils palestiniens sans défense qui manifestaient contre cette politique de fait accompli, faisant parmi eux 300 morts et plus de 3 000 blessés. Parallèlement, les forces d'occupation utilisent une force excessive et pratiquent la répression systématique et la terreur organisée contre les Palestiniens qui habitent à Jérusalem-Est et dans les autres territoires palestiniens occupés. Il s'agit là d'une violation flagrante des dispositions de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Cela va également à l'encontre de toutes les normes internationales. C'est là une escalade dangereuse et sans précédent qui risque de provoquer dans les territoires occupés une catastrophe humanitaire menaçant la vie, la sécurité et les conditions de vie des Palestiniens.

Nous réprouvons avec force ces agissements israéliens et réaffirmons notre pleine solidarité avec le peuple palestinien dans la lutte qu'il mène pour ses

droits inaliénables et contre cette politique du fait accompli. Nous sommes également solidaires du droit légitime des Palestiniens d'établir leur propre État avec Al Qod Al Charif pour capitale.

Devant cette situation, l'ONU doit redoubler d'efforts pour défendre efficacement les droits légitimes du peuple palestinien et adopter des mesures pratiques afin de protéger ce peuple en envoyant à cet effet une force internationale. L'envoi d'une commission d'enquête constitue une étape nécessaire pour faire la lumière sur ce qui s'est véritablement passé dans les territoires occupés. Elle pourrait également faire la lumière sur les violations flagrantes des droits du peuple palestinien auxquelles nous assistons actuellement. Cette commission, qui a été mise sur pied le 7 décembre 2000, doit commencer dans les plus brefs délais son enquête sur ces actes criminels pour empêcher qu'ils ne se reproduisent, comme l'Assemblée générale l'a affirmé le 20 octobre dernier à sa dixième session extraordinaire d'urgence et comme le Conseil l'a demandé, dans sa résolution 1322 (2000).

Du fait de la situation explosive qui règne dans les territoires palestiniens occupés, les Palestiniens se trouvent au bord du gouffre. Nous devons cesser de considérer cette crise du strict point de vue de la sécurité et nous pencher plutôt sur les raisons profondes de ces animosités et de ces affrontements. Les territoires occupés connaissent une situation déséquilibrée qui appelle une solution politique visant à éliminer les causes sous-jacentes de l'escalade, de la tension et des affrontements. Si nous voulons tourner la page, il faut que la communauté internationale soit à la hauteur de ses responsabilités, qu'elle mette fin aux revirements et aux tergiversations et relance le processus de paix en vue de parvenir à une solution véritable de la question de Palestine. Elle doit trouver un moyen de réaliser les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, et, au premier chef, son droit d'établir son État indépendant sur son territoire avec Al Qod Al Charif pour capitale.

Un règlement juste et durable doit nécessairement inclure un retrait total et inconditionnel des forces israéliennes des hauteurs du Golan, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et conformément au principe de « la terre contre la paix ».

Nous lançons un appel aux parrains du processus de paix, aux membres de l'Union européenne et à tous

les pays épris de paix pour qu'ils déploient tous les efforts en vue d'empêcher le processus de paix de s'effondrer totalement et de faire aboutir les efforts qui ont été déployés depuis la Conférence de Madrid pour réaliser une paix globale, juste et durable sur la base des résolutions de l'ONU et du principe de « la terre contre la paix ».

Dans un message adressé au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président de la Tunisie, S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, a déclaré que la Tunisie, désireuse de voir reprendre le processus de paix qu'elle appuie depuis qu'il a été engagé, affirme qu'un retour à la table de négociation nécessite que des conditions essentielles soient réunies, à savoir la cessation, par Israël, de l'oppression du peuple palestinien sans défense, le respect par Israël du droit international, son retrait total et inconditionnel de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, et la réalisation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien.

Le succès du processus de paix dépend également des efforts de toutes les autres parties internationales. À cet égard, nous pensons que nous devons aider le peuple de Palestine à rebâtir ses infrastructures économiques et sociales qui représentent les bases mêmes du futur État palestinien pour exhorter les donateurs internationaux à accroître leur aide à l'Autorité palestinienne dans tous les domaines. Cette aide internationale est en effet un des principaux fondements du processus de paix.

J'aimerais remercier le Secrétaire général, Kofi Annan, des efforts qu'il a consentis, particulièrement durant sa dernière mission dans la région. Il a fait preuve d'un sens élevé des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte afin de contenir cette crise. Cela met en exergue le rôle central et essentiel et de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, particulièrement dans la région du Moyen-Orient.

L'ONU a, à l'égard de la question du Moyen-Orient, une responsabilité majeure en raison des nombreuses résolutions qu'elle a adoptées par elle depuis le début du conflit, lesquelles constituent la base juridique et politique du règlement de ce conflit. L'Organisation ne doit pas relâcher ses efforts mais plutôt continuer à travailler en vue de parvenir à un règlement équitable de la question de Palestine et de la

création d'un État palestinien indépendant avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Pour que les efforts de paix reprennent, il faut qu'un certain nombre de conditions essentielles soient réunies. Il faut tout d'abord qu'Israël applique tous les accords qu'il a librement conclus avec la partie palestinienne. Il faut aussi qu'il cesse d'implanter des colonies de peuplement en terre palestinienne et de judaïser la ville. Israël doit, en outre, respecter les droits du peuple palestinien en vertu de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Ce pays doit également adopter une position équitable et objective, dans le cadre des négociations sur le statut final, et en particulier sur la question d'Al Qods et des réfugiés palestiniens. Ce qui a été discuté à Camp David en effet a amené les Palestiniens à douter de la volonté réelle d'Israël d'établir une paix juste, basée sur le droit international.

Avant de conclure, j'aimerais féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des efforts considérables qu'il a déployés sous la présidence avisée et active du Sénégal. Ce travail devrait mener à un règlement définitif de la question de Palestine.

M. Farhâdi (Afghanistan) (*parle en arabe*) : Parlant au nom de la délégation de l'État islamique d'Afghanistan, j'aimerais faire quelques observations sur le point 41 de l'ordre du jour intitulé, « Question de Palestine ».

Trente-trois ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967) qui demande à Israël de mettre fin à son occupation des territoires palestiniens. Au long de toutes ces années, le peuple arabe palestinien a enduré toutes sortes d'épreuves avec une infinie patience, dans l'espoir de voir la fin de l'injustice dont il est victime. Mais ses souffrances ont augmenté d'année en année, et il est devenu impatient. Les Arabes et les musulmans du monde entier ont aussi perdu patience, comme tous ceux qui ont connu l'amertume de vivre sous occupation étrangère.

L'ONU était et demeure une lueur d'espoir pour le peuple palestinien. Il est erroné de dire que l'ONU n'est pas l'endroit pour résoudre cette question et que les deux parties doivent négocier indépendamment entre elles.

En 1967, à une séance de l'Assemblée générale, M. Abba Eban, qui était à l'époque représentant d'Israël auprès de l'ONU, a promis qu'Israël suivrait la voie de la justice et de l'équité; mais la plupart des dirigeants israéliens qui l'ont suivi n'ont pas tenu cette promesse, qui s'est avérée être une ruse et un subterfuge.

Premièrement, le peuple palestinien a été privé de son droit à l'autodétermination à la suite de l'occupation militaire. Chacun sait qu'il est inacceptable d'occuper et d'usurper par la force et par l'action militaire le territoire d'un autre peuple. Israël a compliqué le problème en autorisant, en encourageant même, des Israéliens à s'établir dans les territoires occupés. Ce processus de colonisation a été possible grâce à des prêts et à toutes sortes de facilités qu'Israël a procurées aux colons. Maintenant ces colons doivent porter des armes jour et nuit de façon à protéger ces implantations, qui se sont transformés en casernes.

Le chemin emprunté par Israël n'est pas celui que choisirait un pays souhaitant réellement vivre dans des frontières internationales sûres et reconnues. Israël a en effet poursuivi sa politique expansionniste aux dépens des autres. Dans une situation de ce genre, tout peuple honorable et épris de paix tenterait de défendre son territoire et son droit à l'autodétermination. C'est la situation que connaît aujourd'hui le peuple de Palestine.

Une nouvelle phase a débuté le 4 septembre 1999, avec la signature du Mémorandum de Charm el-Cheikh, mais un peu plus d'une année après, cependant – le 28 septembre 2000 –, un des dirigeants israéliens, M. Sharon, s'est rendu au Haram al-Charif. Il était déjà connu pour avoir incité au meurtre de Palestiniens. Son action ce jour-là n'avait rien de religieux et visait simplement à provoquer et à inciter à la violence. C'est cette provocation qui a suscité la seconde phase de l'Intifada. C'est tous les jours, désormais, que des Palestiniens sans défense sont tués et qu'un nombre incalculable de personnes sont blessées ou handicapées à vie, et condamnées à une existence de peine et de douleur. Israël croit-il vraiment que ces personnes et leur famille vont établir avec lui des relations d'amitié et de bon voisinage pour le reste de leur vie?

Si l'on veut que le processus de paix reprenne, il faut qu'il repose sur le dernier accord en date, à savoir le Mémorandum de Charm el-Cheikh, signé l'an dernier, lequel visait à assurer la continuité du processus

de paix jusqu'à l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Le processus de paix doit également être fondé sur le principe de « la terre contre la paix » et la restitution aux Palestiniens de tous les territoires occupés, y compris la ville sainte d'Al Qods Al Charif sur la base de l'application des résolutions du Conseil de sécurité et des accords déjà conclus par les deux parties.

Ce n'est qu'alors que nous pourrons progresser vers la signature d'un traité de paix final entre les deux parties et permettre au peuple palestinien de jouir de l'intégralité de ses droits, à commencer par son droit à l'autodétermination; son droit de recouvrer ses terres, y compris Al Qods Al Charif; et son droit de créer son propre État indépendant, dans le cadre de son droit à l'autodétermination.

La délégation afghane se joint à la Palestine pour demander à Israël de mettre fin à ses actes de répression et de reprendre le processus de paix. Nous appuyons également la Palestine lorsqu'elle demande l'application intégrale de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité et insiste pour que la Commission d'enquête prenne toutes les mesures qui s'imposent afin de faire la lumière sur les circonstances des incidents récents et d'assurer que ces incidents ne se reproduisent plus. En outre, nous appuyons la demande de protection internationale présentée par la Palestine pour les civils palestiniens vivant sous occupation israélienne. La seule façon d'atteindre cet objectif est de déployer des observateurs de l'ONU dans toutes les zones occupées par Israël depuis 1967.

En somme, Israël n'obtiendra jamais la paix ou ne pourra se sentir en sécurité tant qu'il n'aura pas respecté les droits légitimes des Palestiniens tous leurs droits légitimes et appliqué toutes les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, y compris les dispositions du Mémoire de Charm el-Cheikh. C'est seulement quand ces engagements seront tenus, qu'il sera possible à Israël de conclure un traité de paix avec les Palestiniens.

M. Kobayashi (Japon) (*parle en anglais*) : La violence qui a éclaté à Jérusalem il y a neuf semaines a déjà fait de nombreux blessés et plus de 250 morts – Palestiniens, et civils, pour la plupart. Nous sommes profondément attristés par la situation et nous adressons nos sincères condoléances aux familles endeuillées. Les affrontements violents et les actes de repré-

sailles étant presque quotidiens, le nombre des victimes continue d'augmenter. Il y a maintenant plus d'un mois, un accord de cessation des hostilités avait été conclu à Charm el-Cheikh entre les deux parties, grâce en grande partie aux efforts diplomatiques acharnés du Secrétaire général, ainsi qu'à ceux des États-Unis, de l'Égypte et d'autres États. Mais les deux parties n'ont pas cessé les hostilités et la tragédie continue.

La position du Japon sur la crise actuelle est claire et nous l'avons souvent répétée : nous déplorons énergiquement l'escalade de la violence entre les parties concernées, qui continue de faire de nombreuses victimes. Nous condamnons aussi fermement les actes de provocation, de violence et l'utilisation excessive de la force, qui ne peuvent avoir de justification possible quel que soit le contexte. Nous déplorons le fait que des actes contraires à l'accord obtenu à Charm el-Cheikh ont encore lieu à Gaza et en Cisjordanie. Les attentats récents et les attaques d'hélicoptères de combat, en représailles, malgré les efforts déployés pour calmer la situation, sont particulièrement déplorables. Nous exhortons les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de tout acte de représailles et d'appliquer l'accord de Charm el-Cheikh. C'est seulement à cette condition que l'on pourra rétablir le calme dans la région, et que la population pourra reprendre son existence normale. Nous demandons également à toutes les parties concernées de s'abstenir de tout acte de nature à compliquer encore la situation, tel que des violations de la Ligne bleue fixée en mai dernier par l'ONU dans le but de confirmer le retrait israélien du Liban.

Chaque nouvelle victime est une perte tragique et irréversible et les plaies laissées par la rancœur et les antagonismes sont chaque fois plus profondes dans le cœur de la population, ce qui rend encore plus difficile la conclusion d'un règlement pacifique. La priorité la plus absolue maintenant est d'arrêter les effusions de sang et d'empêcher toute nouvelle mort. Il faut examiner soigneusement et encourager toute autre mesure dans ce sens. Une présence internationale, avec la coopération des deux parties concernées, pourrait servir utilement à détendre la situation sur le terrain et nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour explorer cette possibilité. Nous nous félicitons également de la création de la commission d'établissement des faits, pour le suivi de la réunion de Charm el-Cheikh. Nous approuvons en particulier l'objectif déclaré de la commission de briser l'engrenage de la violence. Nous es-

pérons qu'elle s'acquittera de son travail le plus rapidement possible.

La crise actuelle nous renforce plus que jamais dans notre conviction qu'une paix, globale, juste et durable au Moyen-Orient est possible. Nous savons qu'il y a une perte de confiance entre les parties, mais nous leur demandons de surmonter d'urgence leur méfiance réciproque afin de pouvoir reprendre le dialogue et de chercher un règlement pacifique par la négociation. C'est la seule voie possible vers la conclusion d'une paix véritable.

Cette crise ne peut être résolue que grâce à la mise en œuvre de mesures sérieuses et créatives par les deux parties, avec le soutien actif de la communauté internationale et ses encouragements. Nous accueillons avec satisfaction tous les efforts diplomatiques qu'ont entrepris le Secrétaire général et d'autres à cet égard. Le Japon, pour sa part, réaffirme son soutien aux négociations pacifiques et sa volonté de contribuer de son mieux au processus de paix.

M. Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Au cours du débat de l'an dernier sur cette question de l'ordre du jour, ma délégation, comme d'autres, s'était félicitée du message de paix proclamé par le Premier Ministre Ehoud Barak et de son attachement au processus de paix. Malheureusement, l'euphorie engendrée par son élection a tourné court et les négociations qui ont suivi ont subi le sort des précédentes, c'est-à-dire qu'elles ont été caractérisées par des crises et leur règlement, par des échéances et leur ajournement, pour se terminer dans l'impasse.

Les espoirs ravivés de la communauté internationale, à la suite de la retraite pastorale de 15 jours à Camp David, ont été anéantis par les violences qui ont éclaté en septembre et qui ont fait des centaines de victimes innocentes, y compris des enfants. Cela a suscité un grand pessimisme quant à l'avenir du processus de paix, dans la mesure où cela risque de briser certains des accords fondamentaux esquissés au Sommet. L'escalade et l'intensité du conflit reflètent la déception, le désenchantement et la frustration des Palestiniens face aux accords qui ne sont pas appliqués. En fait, la violence est une manifestation claire de la contrepartie de la paix dans une région secouée par de perpétuelles violences qui, par leur exacerbation, causent de temps en temps d'effroyables bains de sang.

Ma délégation est profondément préoccupée par les affrontements notamment parce qu'ils ont durci les

positions et détruit la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Ces faits malheureux bénéficient aux extrémistes des deux bords, dont le seul objectif est de faire échouer le règlement pacifique de la question palestinienne. La violence n'engendre que la violence, et ses conséquences tragiques laissent des blessures et des cicatrices affectives profondes qui subsistent génération après génération.

Pourtant les appels au compromis et à la souplesse ne devraient pas saper les principes fondamentaux du processus de paix, à savoir le principe « terre contre paix » et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) qui, entre autres, demandaient le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés.

Vu les sentiments passionnés des deux parties pour Jérusalem, berceau des religions et trésor des nations, le sort de cette ville est une question qui nous préoccupe tous car elle représente la pierre angulaire du processus de paix. Une solution à l'amiable et juste concernant le statut futur de Jérusalem faciliterait considérablement l'établissement d'une paix et d'une sécurité globales dans la région.

La question des réfugiés palestiniens représente le problème le plus ancien touchant le groupe de réfugiés le plus nombreux du monde. Cette question passionnelle, qui hante la conscience de la communauté internationale depuis 1948, a été abordée au sommet de Camp David. Il est inacceptable que, dans cette époque de démocratisation, une population de quelque 4 millions de personnes soit encore condamnée à vivre dans des camps de réfugiés, souvent dans des conditions inhumaines. Leurs difficultés socioéconomiques ne peuvent engendrer que mécontentement et désespoir qui inévitablement dégénèrent en conflits.

Nous adjurons Israël de s'acquitter de ses responsabilités morales et juridiques suivant la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale qui, entre autres, réitère le droit fondamental de tout réfugié : celui de rentrer chez lui et de recouvrer ses biens, ou d'être indemnisé en cas de non-retour volontaire. À cet égard, nous saluons M. Peter Hansen, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et son personnel pour leurs efforts inlassables visant à soulager les maux des réfugiés palestiniens depuis plus de cinq décennies, par la fourniture

de moyens socioéconomiques. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse à l'Office des fonds suffisants pour qu'il s'acquitte de ses tâches.

Pour que la paix prenne racine et prospère, elle doit s'accompagner d'une croissance économique et d'un développement ainsi que d'une amélioration des conditions de vie et des conditions sociales du peuple. Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/55/35) indique que le sort des Palestiniens a continué de se détériorer au fil des ans, malgré des progrès véritables obtenus par l'Autorité palestinienne dans la mise en place des institutions publiques de base, la prestation de services sociaux et la création de nouveaux emplois. Peut-on exiger qu'un peuple, après tant de privation et de frustration, manifeste d'autres sentiments que de la méfiance et de l'hostilité? Nous lançons un appel à la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les institutions de l'ONU, pour continuer d'assister l'Autorité palestinienne à mettre en œuvre son programme social et de développement afin de créer des fondations solides pour la paix et la stabilité futures de la région.

Nous exprimons notre sincère reconnaissance au Comité et aux autres institutions pour leur engagement indéfectible à la cause palestinienne et pour avoir sensibilisé la communauté internationale à la question de Palestine. Nous leur demandons de poursuivre l'examen de la question de Palestine et de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité quand il le faudra.

En cette période capitale et délicate, la communauté internationale ne devrait pas renoncer à ses obligations envers le peuple palestinien. Nous demandons aux coauteurs du processus de paix et aux membres de la communauté des nations de renforcer leurs efforts pour parvenir à une solution juste de la question de Palestine. Le parrainage international du processus de paix est le seul garant de son succès définitif.

Il ne fait aucun doute qu'un État palestinien finira par être créé. Quel que soit le prix à payer en souffrances humaines, il est inconcevable, au regard des lois qui régissent le monde actuel, qu'un peuple doté d'une culture et d'une identité politique propres, puisse demeurer à jamais soumis à l'occupation étrangère.

Israël et la Palestine sont destinés à coexister en voisins. Les terribles conséquences de la violence, no-

tamment la mort d'enfants innocents, pourraient faire échouer toute tentative visant à promouvoir des relations pacifiques et cordiales entre eux à l'avenir. Nous souscrivons aux appels à la réduction des tensions afin de réaliser l'objectif ultime de rétablir le calme et de préparer la voie à la reprise des négociations pour un accord sur le statut final. Les deux dirigeants doivent rassembler leur courage pour faire des concessions difficiles, faute de quoi ils risquent de laisser passer l'occasion historique de mettre fin à un conflit de 52 ans et de léguer à leurs enfants un avenir plus prospère.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): La séance d'aujourd'hui coïncide avec la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous pensons qu'il importe que la communauté internationale garde à l'esprit, en ce jour, les droits usurpés et la situation désespérée du peuple palestinien ainsi que la question palestinienne toujours sans solution.

La commémoration de cette journée et l'examen par l'Assemblée générale du point intitulé « Question de Palestine », nous rappellent également la responsabilité historique de la communauté internationale, représentée par les Nations Unies, de soutenir la lutte juste et légitime du peuple palestinien pour créer une patrie et assurer un règlement juste et global de la question sous tous ses aspects.

Plus de 50 ans après la reconnaissance par l'Assemblée générale du droit des Palestiniens de créer un État indépendant, et en dépit de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le peuple palestinien est toujours privé de son droit naturel à l'autodétermination sur son propre territoire. Tant que cette question n'aura pas été traitée de façon exhaustive et réglée de façon juste, la paix ne pourra régner dans l'ensemble de la région. Il est plus que jamais évident que la question de Palestine constitue la substance du conflit du Moyen-Orient et que, sauf solution juste et globale à cette question, le Moyen-Orient restera marqué par l'instabilité et la tension.

L'Intifada héroïque du peuple palestinien contre Israël, Puissance occupante, est une réaction légitime et légale de tout peuple vivant sous occupation. L'histoire récente et lointaine a connu de nombreux actes de résistance contre l'occupant, et tant que l'occupation persiste, les peuples occupés n'ont pas d'autre choix que de résister. Il est ironique et humainement

affligeant que des groupes sionistes se sont lancés dans une grande campagne de relations publiques, pleurant la violation des droits de l'homme des enfants palestiniens, non pas par les soldats israéliens qui les tuent, mais par leurs mères, indignes parce qu'elles les laissent lancer des pierres contre les soldats. Cette tromperie et cette démagogie sont incroyables. La communauté internationale ne restera pas indifférente face à cette déformation de la justice et de l'humanité. Que nous relevions ou non ce défi, les enfants palestiniens vaincront; mais en tant que membres de la communauté internationale, nous devons réfléchir pour évaluer notre capacité de tolérer ce que les enfants palestiniens doivent subir pour la libération et la victoire qu'il méritent.

Le mépris continu du régime israélien pour la volonté de la communauté internationale et de méconnaissance des accords qu'il a conclus depuis sept ans – bien qu'ils aient été clairement élaborés en sa faveur – ont convaincu les Palestiniens que le régime israélien ne leur concédera pas de son gré leurs droits les plus élémentaires.

La vaste campagne de terreur des forces israéliennes contre les civils palestiniens et leur droit à résister à l'occupation, est consternante et révoltante. Aujourd'hui, le recours aux armes lourdes contre les Palestiniens sans défense, le meurtre délibéré de jeunes lanceurs de pierres, les châtiments collectifs imposés à toute une population et les restrictions au droit à la pratique religieuse se distinguent parmi les activités illégales et criminelles des occupants israéliens. Jusqu'à présent, le recours par Israël à une force excessive et disproportionnée, visant à réprimer les protestations légitimes des Palestiniens, a fait des centaines de morts et des milliers de blessés civils palestiniens sans défense.

En outre, les destructions massives de biens et d'infrastructures dans les zones résidentielles palestiniennes ainsi que la perturbation des activités économiques dans les territoires occupés – due notamment aux graves restrictions à la circulation des biens et des personnes dans les territoires occupés, en sortant ou y entrant – sont des aspects importants mais moins visibles de la violence excessive et de la lourde poigne des forces israéliennes contre les Palestiniens. L'impact de ces perturbations et l'interruption de l'enseignement se feront sentir pendant des années.

Ce que la force militaire israélienne accomplit tranche avec la prétention israélienne d'avoir des intentions pacifiques et de vouloir une coexistence pacifique avec les musulmans de la région. Les crimes répétés et la lourde poigne du régime sioniste contredisent toutes ses affirmations, bruyantes mais creuses, de rechercher la paix avec ses voisins.

Les récents crimes ont commencé par une autre tentative des Sionistes de profaner les lieux saints musulmans d'Al Qods Al Charif. Cela confirme la politique obstinée d'Israël, qui est d'altérer la nature islamique de Jérusalem par un processus persistant de judaïsation de la ville, ce qui a suscité indignation et angoisse chez les musulmans du monde. Je redis que la ville d'Al Qods Al Charif est d'une importance capitale pour tout le monde musulman et que tous les musulmans accordent une grande signification à la protection de l'identité musulmane d'Al Qods Al Charif et à l'affermissement de la ténacité de son peuple musulman. Le monde islamique considère Al Qods comme la capitale de l'État indépendant de Palestine et rejette toute tentative d'y imposer la domination sioniste.

Depuis le début de la récente crise dans les territoires occupés, la communauté internationale – y compris le monde musulman – a exprimé à plusieurs reprises sa vive préoccupation et son trouble face aux atrocités perpétrées par les forces israéliennes dans les territoires occupés. La résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité condamne le recours excessif à la force contre les Palestiniens. L'Assemblée générale, à la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, a également discuté des mesures israéliennes illégales dans les territoires occupés et élaboré l'importante résolution ES-10/7, dans laquelle elle condamne, notamment,

« l'emploi excessif de la force, auquel les forces israéliennes ont recours contre des civils palestiniens ». (*résolution ES-10/7, par. 2*)

Il faut également mentionner la résolution adoptée par la Commission des droits de l'homme à sa cinquième session extraordinaire sur les violations graves et massives des droits de l'homme des Palestiniens ainsi que le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans lesquels un tableau épouvantable de la situation actuelle dans les territoires occupés est présenté. En dépit de l'indignation internationale et des demandes claires exprimées dans ces résolutions et dans le rapport, la violation flagrante de la

quatrième Convention de Genève par la Puissance occupante continue sans cesse dans les territoires palestiniens occupés.

Le mépris constant des dirigeants israéliens pour les normes et principes du droit international et les décisions des Nations Unies exacerbe encore la situation au Moyen-Orient et déstabilise toute la région. Par conséquent, à court terme, nous croyons que la gravité et la persistance de la situation exigent de la communauté internationale une action plus résolue pour mettre fin aux atrocités d'Israël. Il faut, notamment, déployer rapidement une force de protection des Nations Unies dans les territoires occupés, afin d'assurer la sécurité des civils palestiniens sous occupation israélienne, ainsi que la liberté de mouvement et de culte.

Compte tenu du fait que les Israéliens, dans leur répression impitoyable du soulèvement, ont violé de façon flagrante les principes fondamentaux de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, la communauté internationale doit faire en sorte que l'on finisse par traduire en justice les responsables de crimes de guerre contre les civils palestiniens. À cet égard, je voudrais faire écho à la décision du neuvième Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenu à Doha en novembre 2000; dans cette décision, on a demandé au Conseil de sécurité de créer un tribunal pénal international pour traduire en justice les criminels de guerre qui ont perpétré des massacres sauvages dans les territoires palestiniens occupés. Dans ce contexte, il faudrait également envisager des mesures en vue de tenir Israël responsable des dommages subis par les civils palestiniens. Le premier pas important dans cette voie est l'ouverture d'une enquête internationale sur les crimes contre les Palestiniens innocents qui, nous l'espérons, sera effectuée et achevée de façon rapide, approfondie et honnête.

À long terme, nous estimons qu'il faut s'attaquer à la cause profonde du problème. En Palestine, comme partout ailleurs, une paix juste et durable ne peut être obtenue que par le biais d'un processus démocratique concernant l'avenir du Gouvernement démocratique de Palestine. À cette fin, tous les habitants d'origine palestinienne – musulmans, chrétiens et juifs, ainsi que les réfugiés palestiniens qui vivent dans des conditions précaires, dans des camps de réfugiés – doivent pouvoir jouir de leurs droits et participer à un processus démocratique afin de déterminer le destin de leur terre ancestrale. Le résultat final de ce processus doit être

l'établissement d'un État de Palestine, démocratique et indépendant, ayant Al Qods Al Charif comme capitale.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, considère le point intitulé « Question de Palestine » dans le contexte du nouveau millénaire. C'est un moment où la communauté internationale réfléchit sur le paysage mondial changeant, et renouvelle son adhésion à la Charte des Nations Unies et au renforcement de l'Organisation. En fait, depuis la création de l'ONU, l'humanité n'a pas manifesté de plus grand désir que pour la liberté sans entrave, la justice impartiale et le développement durable. Ce sont ces objectifs qui garantiront à l'humanité la prospérité continue et le progrès au XXI^e siècle.

La réalisation de ces nobles objectifs est aussi pertinente pour le peuple palestinien. La mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire doit être accomplie non seulement compte tenu des questions économiques et sociales qui retiennent notre attention, mais également du problème non résolu de l'autodétermination de toute une nation et de son peuple qui vit sous domination coloniale. Plus d'un demi-siècle d'injustice exige que la communauté internationale et l'ONU déploient des efforts concertés pour appuyer le peuple palestinien dans sa lutte courageuse afin que ces espoirs qui lui sont chers depuis longtemps soient réalisés et que la Palestine prenne la place qui lui revient d'État souverain, Membre l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons prévu que cette séance apporterait une grande satisfaction, si les événements initialement attendus avaient eu lieu comme prévu. À cet égard, les dispositions du Mémoire de Charm el-Cheikh avaient prévu qu'un accord de paix définitif serait conclu avant le 15 septembre 2000. Au cours de l'année dernière, cet élan s'est dissipé malgré les discussions sur les négociations du statut permanent tenues à la Bolling Air Force Base, près de Washington, en mars et avril 2000, le Sommet sur la paix au Moyen-Orient tenu à Camp David au Maryland, en juillet 2000 et les réunions tenues dans le cadre du Sommet du Millénaire des Nations Unies à New York en septembre 2000. Tous ces événements n'ont pas débouché sur un accord, en particulier sur la question de Jérusalem.

Pour faire face à cette situation délicate, les dirigeants palestiniens ont pris la courageuse décision de retarder la déclaration de la création de l'État palestinien en septembre 2000, jusqu'à conclusion d'un ac-

cord de paix définitif. En fait, cette mesure louable confirme une fois de plus leur attachement indéfectible à la paix. Israël, pour sa part, toutefois, n'a toujours pas fait la preuve de sa sincérité touchant le processus de paix. Des accords de paix antérieurs auxquels les Palestiniens avaient adhéré de bonne foi ont été soumis aux tergiversations, à des tactiques dilatoires unilatérales et à une application minimale, ce qui a souvent failli provoquer la désintégration du processus de paix. La colère de la population palestinienne en général face à la lenteur des négociations de paix est justifiée, car il y a eu plus de belles paroles que de changements positifs dans la situation sur le terrain.

Le processus de paix se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Depuis le grand optimisme né à Madrid en 1991, la voie parcourue par les parties a été difficile et semée d'obstacles importants, tandis que le désespoir face à l'élargissement des colonies de peuplement et à d'autres politiques israéliennes indéfendables continue d'enténébrer la région. Depuis la signature du Mémoire de Charm el-Cheikh en 1999, une période considérable de plus d'un an, s'est écoulée sans guère de réalisations.

Au moment important où les parties font face à des négociations cruciales sur le statut permanent, la visite provocante de M. Ariel Sharon au Haram al-Charif, le 28 septembre 2000, a donc eu des conséquences profondément troublantes. Compte tenu de la frustration et de l'amertume d'un peuple qui s'est senti trahi par une paix qui semble offrir peu de concessions et aucune amélioration de leurs conditions de vie, la visite a entraîné une flambée de violence dans les territoires occupés, qui rappelle celle des années antérieures et se poursuit jusqu'à ce jour. Des semaines de recours excessif à la force par Israël ont fait d'innombrables victimes, surtout chez les civils palestiniens innocents. L'Indonésie déplore ces morts tragiques, en particulier celles de plusieurs enfants. On ne peut nier que cette situation qui se dégrade résulte directement de la politique d'occupation indéfendable d'Israël et de son manquement total à ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. À cet égard, il convient de noter que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1322 (2000), dans laquelle il exige une cessation immédiate de la violence. De plus, la dixième session extraordinaire a repris ses travaux, conformément à la formule « L'union pour le maintien de la paix », afin

d'examiner la situation dangereuse sur le terrain découlant de la force mortelle utilisée par Israël contre le peuple palestinien sans armes.

Compte tenu des violations graves et massives des droits de l'homme du peuple palestinien par Israël, le Conseil économique et social a appuyé les décisions de la Commission des droits de l'homme, notamment celle qui vise à établir d'urgence une commission d'enquête sur les droits de l'homme afin de rassembler des informations pour empêcher toutes violences futures et de prier le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et le Représentant du Secrétaire général sur les personnes déplacées ainsi que les autres personnalités concernées, d'effectuer immédiatement des missions dans les territoires palestiniens occupés et de faire rapport à l'Assemblée générale. À cet égard, nous avons noté que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendu récemment sur les lieux pour observer directement les violations des droits de l'homme qui y ont lieu. On s'attend à ce que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme opère un suivi et fasse des recommandations à cet égard.

En dépit des efforts importants déployés à Charm el-Cheikh et à Paris afin d'endiguer les explosions de violence et de relancer le processus de paix, la situation reste particulièrement explosive. Nous regrettons l'attaque contre un autobus civil israélien, mais il n'y a aucune justification légale pour la riposte du Gouvernement israélien à l'aide d'une force militaire démesurée en territoire palestinien. En cette période tendue, il est essentiel qu'une force d'observation de l'ONU soit rapidement envoyée sur les lieux afin de rétablir la stabilité dans la région.

Outre ces tensions actuelles, les graves conséquences économiques et sociales difficiles infligées au peuple palestinien sont une source de préoccupation grandissante. Cela est largement lié à la reprise des politiques israéliennes de bouclages qui isolent 3 millions de Palestiniens du reste du monde. Les mesures draconiennes de bouclages externes et internes ont un effet dévastateur sur l'économie palestinienne naissante. La communauté internationale devrait donc lancer un appel à Israël pour qu'il cesse tant cette agression militaire contre le peuple palestinien que le siège économique des territoires occupés.

Conscients du fait indéniable que rien ne peut remplacer l'effort de paix véritable et sincère, nous ne devrions pas laisser passer l'occasion historique qui se présente à nous. Les années de lutte et de sacrifice du peuple palestinien exigent de la communauté internationale des actions promptes afin qu'il puisse entrer dans un siècle de paix, de liberté et de prospérité.

L'Indonésie, pour sa part, réitère qu'il est impératif de parvenir à un accord global dans ce conflit irréductible sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et que les conditions préalables suivantes soient remplies : le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, le respect du droit de tous les États de la région de vivre dans des frontières sûres et reconnues internationalement ainsi que l'exercice sans entrave des droits inaliénables du peuple palestinien, surtout leur droit à l'autodétermination.

Enfin, il est hors de doute que l'ONU a une responsabilité permanente et historique touchant la question de Palestine. Depuis la partition, cette question préoccupe l'Organisation, particulièrement les injustices perpétrées contre le peuple palestinien. À cette heure cruciale, la communauté internationale devrait tout faire pour réaffirmer au peuple palestinien sa solidarité et son soutien dans sa lutte pour la paix et la justice.

M. Ahmad (Pakistan) : L'ONU débat de la question de la Palestine depuis plus d'un demi-siècle. La communauté internationale s'est prononcée sans équivoque en faveur de la lutte du peuple palestinien pour son droit inaliénable à l'autodétermination. Au fil des ans, il y a eu des périodes d'espoir brèves, interrompues par de longues périodes de déception et de désespoir.

Aujourd'hui, au lieu de commencer ce nouveau millénaire par une promesse de paix au Moyen-Orient, nous revoyons la région glisser dans la spirale vicieuse de la violence. Les actes de provocation de certains éléments israéliens décidés à faire dérailler le processus de paix ont entraîné les violences actuelles qui ont fait plus de 250 morts, y compris des enfants palestiniens innocents. Une insensibilité arrogante a provoqué la colère palestinienne avec ses conséquences tragiques pour tous. Nous déplorons toutes ces morts de la manière la plus ferme et souhaitons exprimer nos condoléances aux familles en deuil.

La situation actuelle exige une attention urgente. La communauté internationale doit agir rapidement pour empêcher que la région ne glisse encore plus dans l'abîme de la violence et de l'instabilité.

Le Sommet de septembre à Charm el-Cheikh a représenté un effort pour inverser la dynamique de violence et rétablir la paix entre Palestiniens et Israéliens. En dépit de ces bonnes intentions, il n'a pas été possible de rétablir la normalité dans la région. L'initiative prise par le Secrétaire général à cet égard est opportune et nous l'encourageons à persévérer dans ses efforts.

Deux questions sont en jeu. La première, plus urgente, concerne la protection du peuple palestinien, qui subit l'usage excessif et démesuré de la force et des mesures qui confinent à l'étouffement économique. La deuxième question revêt une dimension plus large et fondamentale. Il s'agit du droit des Palestiniens à l'autodétermination. Ces deux questions doivent être traitées et résolues.

Comme dans le cas d'autres pays dans des situations semblables, le Pakistan a toujours appuyé résolument la juste lutte du peuple palestinien pour ses droits inaliénables. Le peuple palestinien souffre aussi des rigueurs de l'occupation étrangère. La communauté internationale, particulièrement les garants du processus de paix, doivent user de leur influence et de leurs bons offices pour qu'Israël respecte entièrement les accords de paix, ses obligations juridiques et ses responsabilités en tant que puissance occupante selon la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949.

Une application à la lettre de tous les accords est essentielle pour éviter que la région ne retombe dans les conflits et les tourments politiques. Nous exhortons les parties concernées à prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre fin aux hostilités, restaurer le calme et rétablir la confiance mutuelle. Les dirigeants de la Palestine et d'Israël doivent reprendre les efforts qu'ils avaient si courageusement déployés afin de modifier le destin du Moyen-Orient, s'éloigner du conflit et avancer sur la voie de la paix et de la prospérité.

Nous pensons qu'aucune paix durable au Moyen-Orient ne sera possible sans arriver à un accord pacifique sur la question de Palestine, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. La réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et le retrait d'Israël des territoires palestiniens, y compris le démantèlement

des colonies illégales de peuplement, sont essentiels pour tout progrès significatif dans le processus de paix. La signification d'Al Qods Al Charif, ou de la Ville sainte de Jérusalem, pour la communauté internationale en générale et pour l'Oumma islamique en particulier, n'exige pas de longues explications. Al Qods Al Charif reste le point central d'un règlement global au Moyen-Orient.

Un règlement pacifique global de la question du Moyen-Orient doit, par définition, inclure le retrait par Israël du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan et le plein respect de l'intégrité et de la souveraineté territoriales du Liban. Une stabilité à long terme et la sécurité de toute la région ne peuvent être garanties que sur la base du principe de « la terre contre la paix ».

Pour finir, je voudrais exprimer ici le souhait que tous les peuples de la région pourront atteindre le plus tôt possible l'objectif d'une vie d'honneur et de dignité. C'est seulement à ce moment-là que le Moyen-Orient pourra finalement être en paix avec lui-même.

M. Tadmoury (Liban) (*parle en arabe*) : Notre débat d'aujourd'hui sur la question de Palestine coïncide avec les événements sanglants dont nous sommes témoins quotidiennement dans les territoires palestiniens occupés et avec la grave détérioration née du ralentissement du processus de paix entre les parties arabe et israélienne.

Il était toutefois apparu clairement au cours des derniers mois que les efforts de paix avaient connu de grands progrès et que nous étions sur le point de mettre fin à plus d'un demi-siècle d'animosité, de tensions et d'instabilité dans notre région. Mais soudain une véritable flambée s'est produite à Al Qods, sur la Rive occidentale et à Gaza, en raison de la provocation délibérée à laquelle s'est livré le dirigeant du parti israélien du Likoud. La machine de guerre israélienne s'est alors lancée dans un déploiement de force excessive qui a fait des centaines de morts parmi des civils innocents, y compris des enfants, qui rêvaient d'un futur de paix, tout comme les autres peuples dans le monde.

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies se penche sur la question de Palestine, qui a toujours été inscrite à son ordre du jour. Il y a eu depuis de nombreuses résolutions prévoyant des mécanismes et des dispositions variés et spécifiques afin de traiter de ce problème et les questions y afférentes. Les négociations qui ont été engagées entre les Palestiniens et les Israéliens nous ont permis de

croire qu'une solution était en vue. Mais il est devenu évident pour tous qu'au moment crucial, quand Israël était appelé à prendre une décision sérieuse et ferme, il faisait marche arrière, rendant ainsi les perspectives de paix plus lointaines. Il y a eu ensuite un durcissement des politiques, la méfiance et le mépris des droits légitimes des autres parties, comme si le destin d'Israël était lié à l'utilisation de la force et que cette logique de la force devait prévaloir sur celle de la paix et du droit international, qui est consacrée dans les résolutions que l'ONU a adoptées au fil des ans et au fil des crises. Nous nous demandons aujourd'hui, à la lumière des événements sanglants qui ont eu lieu dans les territoires palestiniens occupés s'il n'est pas grand temps pour la communauté internationale de faire face à ses responsabilités, par le biais des mécanismes spécialisés de l'ONU et de contraindre Israël à respecter ses obligations, conformément aux principes du droit international?

Ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés est le résultat direct de la poursuite de l'occupation israélienne et de la profanation des lieux saints. L'agression israélienne et le bouclage des villages palestiniens ont mené aux tensions et à la violence. Aujourd'hui, plus que jamais, Israël doit respecter les obligations qui lui incombent, en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949, et doit cesser d'avoir recours à l'usage excessif de la force, conformément à la résolution 1322 (2000) et aux résolutions issues de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.

Israël doit en outre mettre un terme à son agression militaire et retirer sa machine de guerre des villes et villages palestiniens et des zones avoisinantes. Israël doit donner son accord à une présence internationale destinée à protéger les civils et doit coopérer de manière sérieuse avec la commission d'enquête présidée par M. George Mitchell, personnalité éminente qui jouit d'un soutien général, afin que ce comité puisse s'acquitter de la meilleure manière possible de sa tâche.

La question de Palestine, comme nous le savons tous, est au coeur du conflit israélo-arabe. Ainsi, son règlement est lié au respect des droits inaliénables du peuple palestinien, en premier lieu, son droit à l'autodétermination, le droit à l'établissement d'un État indépendant, ayant pour capitale Jérusalem, ainsi que le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers, afin que la situation ne se transforme pas en

bombe à retardement qui pourrait exploser et déstabiliser la région entière.

La question de Palestine doit s'intégrer dans le cadre d'un règlement global et juste reposant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, sur le principe de « la terre contre la paix », conformément aux principes retenus lors de la Conférence de Madrid, et la restitution du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan à la Syrie, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. Dans ce contexte, le Liban réaffirme son attachement à sa souveraineté sur les plantations de Shebaa, et demande la libération immédiate des prisonniers libanais détenus dans les prisons israéliennes.

Comme il a été affirmé à plusieurs reprises par les dirigeants arabes, la recherche de la paix est un choix stratégique qui transcende les motivations et les facteurs d'origine géographique, historique et culturelle. Israël, en retour, devrait considérer avec soin les divers éléments de ce choix historique des Arabes. Il doit répondre aux exigences de cette paix. Il doit s'écarter de la logique de la force et doit abandonner la mentalité d'assiégé. L'histoire regorge d'exemples où l'emploi exclusif de la force et l'arrogance ont précipité la chute de sociétés.

M. Urib (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et, en tant que telle, elle souscrit pleinement au rapport présenté hier par le Président de ce comité, mon frère, l'Ambassadeur Ibra Deguène Ka du Sénégal.

Le Comité a encore une fois donné la preuve de son aptitude à diriger dans le rôle important qu'il joue pour promouvoir les droits inaliénables du peuple palestinien. La commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien que nous avons célébrée hier a revêtu une importance particulière, surtout à un moment où Israël continue de faire usage d'une force excessive et meurtrière contre le peuple de Palestine. Nous avons eu l'honneur de participer aux événements mémorables d'hier et, à cette occasion, nous avons exprimé les condoléances de notre délégation aux familles de ceux qui ont été tués; nous souhaitons les exprimer à nouveau aujourd'hui.

Toutefois, la véritable tragédie dans cette situation est que le monde entier demeure paralysé, incapable ou réticent à mettre vraiment fin à la violence contre le peuple de Palestine. Au nom de ma délégation,

je voudrais saisir cette occasion pour souligner l'appui indéfectible de la Namibie au peuple de Palestine dans sa quête de la paix, de la justice, de l'indépendance et de la réalisation générale de ses objectifs et de ses aspirations légitimes.

La force extrême dont font usage les forces de défense israéliennes en se servant d'hélicoptères de combat, de missiles, de chars d'assaut et d'autres armes lourdes a fait plus de 250 morts et des milliers de blessés dont la grande majorité sont des Palestiniens, des jeunes et des enfants pour la plupart. Il faut mener une enquête approfondie sur ces atrocités et prendre des mesures appropriées en se basant sur les résultats de l'enquête. Israël, en tant que puissance occupante, devrait scrupuleusement respecter les obligations et les responsabilités que lui impose la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Ma délégation est aussi préoccupée par le blocus économique illégal et humiliant imposé au peuple palestinien qui entraîne des souffrances extrêmes et des pertes financières qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions de dollars. Ces actions, ainsi que les atrocités militaires, violent toutes les dispositions des droits de l'homme internationaux et du droit humanitaire.

M. Dangué Réwaka (Gabon), Vice-Président, assume la présidence.

Les observations du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme corroborent ces faits. Ma délégation demande à la communauté internationale d'offrir un appui et une aide économique au peuple palestinien pour l'aider à surmonter cette crise humanitaire.

La Namibie est résolument en faveur d'un règlement pacifique de tous les différends. Nous étions d'avis que le processus de paix au Moyen-Orient progressait bien jusqu'à la visite provocatrice de M. Ariel Sharon au Haram al-Charif, le 28 septembre de cette année. Cet acte a malheureusement retardé le processus de paix. Ma délégation se félicite toutefois des efforts considérables faits par le Secrétaire général, le Président des États-Unis et divers dirigeants régionaux afin de sauver la situation. À cet égard, il conviendrait d'appliquer sans retard les accords conclus à Charm el-Cheikh et il est particulièrement important que la commission d'enquête commence rapidement à s'acquitter de sa mission.

Compte tenu de tout ceci, il est devenu extrêmement urgent d'établir une force de l'ONU pour protéger les civils palestiniens. Le groupe de travail du Mouvement des pays non alignés a établi hier après-midi un projet de résolution du Conseil de sécurité qui prévoit la création de cette force. Ma délégation est résolument en faveur de cette initiative et nous espérons qu'une décision sera bientôt prise sur ce projet de résolution.

Les événements des dernières semaines ont prouvé de nouveau que la question de Palestine était centrale pour tout le processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, une application complète des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité pourra déboucher sur une solution juste et globale au conflit du Moyen-Orient qui aboutira à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région. Dans le même temps, les autres résolutions du Conseil comme la résolution 1322 (2000) et les résolutions de l'Assemblée générale doivent être pleinement appliquées. L'Organisation des Nations Unies doit rester saisie de cette question tant que les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance n'auront pas été pleinement réalisés.

Nous devons donc continuer à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général et les autres protagonistes en vue d'atteindre ces objectifs.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Alors que l'Assemblée générale examine le point 41 de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine », c'est pour moi un grand plaisir que d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour le rapport (A/55/639) qu'il nous a présenté conformément à la demande formulée dans la résolution 54/42 de l'Assemblée générale en date du 1er décembre 1999 concernant le règlement pacifique de la question de Palestine. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance pour le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/55/35) présenté conformément à la résolution 54/39 de même date.

Tous ceux qui ont suivi les événements dans les territoires palestiniens occupés comprendront les énormes souffrances que le peuple palestinien arabe et les autres peuples arabes des territoires occupés ont subies. Les pratiques israéliennes inhumaines à l'encontre de la population arabe dénote l'énormité des violations, par Israël, du droit international, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des ré-

solutions pertinentes internationales. Ces pratiques représentent également un énorme défi à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, qui énonce les responsabilités des forces d'occupation vis-à-vis de la population. À cet égard, j'aimerais rappeler la réunion des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, tenue à Genève le 15 juillet 1999, conformément à une demande formulée par l'Assemblée générale lors de sa dixième session extraordinaire d'urgence. La Conférence a clairement déterminé que la Convention devrait s'appliquer aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Elle a aussi insisté sur la nécessité de respecter pleinement les dispositions de la Convention dans ces territoires.

Il est regrettable qu'au moment où nous parlons de cette auguste tribune, le peuple palestinien subisse dans ses territoires occupés les formes les plus atroces de répression et d'agression, de la part des forces israéliennes d'occupation. La réalité actuelle dans les territoires palestiniens est caractérisée par la poursuite des attaques israéliennes par le pilonnage, le blocus économique ininterrompu, et les tentatives de bloquer l'arrivée d'aliments, de carburant et de matériel médical dans les territoires palestiniens.

Je vais passer rapidement en revue les pourparlers qui ont eu lieu entre les Palestiniens et les Israéliens, soit directement soit en présence d'autres acteurs internationaux soit encore par le biais d'initiatives personnelles comme celles qui ont mené aux accords de Paris et de Charm el-Cheikh, ou encore à l'occasion de contacts directs entre le Président Yasser Arafat et Shimon Peres, et de conversations téléphoniques entre le Président Arafat, le Président Poutine, de Russie et le Premier Ministre d'Israël, M. Barak, pour mettre fin à la violence et pour restaurer la stabilité dans la région. Les accords qui ont résulté de ces contacts et de ces discussions n'ont pas été appliqués par la partie israélienne, qu'il s'agisse de l'instauration du cessez-le-feu ou de la normalisation de la situation. En fait, on peut dire que les négociations politiques se sont transformées en affrontements violents sur le terrain, et Israël tente d'utiliser sa force militaire de façon barbare pour forcer les Palestiniens à accepter ce qu'ils rejetaient durant les pourparlers politiques. Étant donné que la partie israélienne souhaite forcer la partie palestinienne à accepter sa formule pour le statut final, et tant que les Palestiniens refusent de le faire, les Israé-

liens poursuivent leur pilonnage barbare des zones palestiniennes et leur blocus économique, détruisant toutes les institutions palestiniennes et infligeant des souffrances et la famine à la population palestinienne.

Le soulèvement palestinien ne cesse de s'intensifier. Il est entré dans son troisième mois, avec le début du mois saint de Ramadan. Le peuple palestinien poursuit sa résistance et continue de consentir de grands sacrifices. La résistance populaire est devenue un facteur essentiel pour l'avenir et ceci a eu de grandes répercussions sur la situation politique au Moyen-Orient. Il n'est pas possible, aujourd'hui, de revenir aux négociations qui ont commencé il y a neuf ans à la Conférence de Madrid. L'Intifada est devenu un véritable tournant tant dans la réflexion que dans l'action. Elle a révélé les atrocités perpétrées par le Gouvernement israélien et sa cruauté envers les civils. Elle a aussi révélé le vrai visage du colonialisme et de l'expansionnisme.

Son Altesse le cheikh Hamme bin Khalifa Al-Thani, Émir du Qatar et Président du neuvième Sommet islamique a créé un comité ministériel dirigé par notre ministre des affaires étrangères, le cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr Al-Thani et composé des Ministres des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, de Malaisie, du Maroc et du Sénégal et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Ce comité s'est rendu à New York pour participer à une séance privée extraordinaire du Conseil de sécurité. À cette occasion, Son Excellence a insisté sur le fait que le soulèvement avait été imposé au peuple palestinien. Il a expliqué que le nombre des martyrs ne cessait d'augmenter, qu'il y avait continuellement des funérailles et que chaque foyer était plongé dans la tristesse. Il a alors demandé s'il était possible que la conscience humaine universelle comprenne que les Palestiniens avaient le droit de jouir de la liberté comme tous les autres peuples du monde. Il a également dit que les Palestiniens avaient choisi la paix comme option stratégique et que la paix ne signifiait pas la reddition, comme cela a été confirmé par tous les peuples. L'utilisation d'une force excessive par les Israéliens, a-t-il rappelé, était injustifiable, et que ceux-ci avaient commis de nombreuses violations des dispositions de la quatrième Convention de Genève. Il a demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates pour empêcher que la situation ne se détériore davantage et pour relancer le processus de paix, en stricte conformité avec les résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité. Il a déclaré qu'il continuait de croire que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) constituaient un cadre approprié et équitable pour réaliser une paix juste et globale au Moyen-Orient.

L'Émir a ajouté qu'il était urgent et indispensable aujourd'hui que la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, prenne des mesures immédiates pour condamner l'agression israélienne contre le peuple palestinien et pour offrir une protection internationale neutre aux Palestiniens, de façon à mettre fin à la violence et aux tueries contre les Palestiniens, ainsi que pour assurer la sécurité de la sainte ville d'Al Qods Al Charif et le rejet de tout contrôle et toute souveraineté d'Israël sur les lieux saints islamiques. Enfin, il a souligné que le peuple palestinien devrait pouvoir exercer ses droits nationaux, y compris le droit d'établir son État indépendant, avec la sainte ville d'Al Qods Al Charif comme capitale. Il a demandé la création d'un mécanisme international d'enquête, conformément à la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité.

La communauté internationale doit en outre mettre l'accent sur l'obligation d'Israël d'indemniser les citoyens palestiniens pour les pertes qu'ils ont subies.

Il n'est pas possible que la communauté internationale permette la poursuite de cette sanglante campagne israélienne contre des civils palestiniens ni le blocus continu des territoires palestiniens. Il n'est pas possible que la conscience humaine ferme les yeux sur la poursuite de cette campagne de meurtres, de terreur et châtements collectifs qu'Israël impose au peuple palestinien. J'aimerais, à cet égard, relancer notre appel au Conseil de sécurité pour qu'il crée rapidement une force de protection de l'ONU et la déploie sur le territoire palestinien occupé, y compris la sainte ville de Jérusalem, en vue de fournir une protection aux civils palestiniens qui en ont terriblement besoin.

M. Levitte (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés – Chypre et Malte – se rallient à cette déclaration.

Alors qu'il semblait que l'on n'avait jamais été aussi près d'un accord sur le statut final, la crise qui dure maintenant depuis deux mois est venue une fois

de plus endeuiller les familles palestiniennes et israéliennes et reporter encore les perspectives d'un accord.

La priorité, pour l'Union européenne, est l'arrêt des violences et la reprise des négociations. Elle exhorte les parties à faire preuve de responsabilité et à appliquer les mesures de sagesse nécessaires dans ce but, comme convenu lors du sommet de Charm el-Cheikh.

Mais la crise actuelle, qui traduit une frustration profonde, ne saurait faire l'économie d'une solution politique courageuse et généreuse. Les voies pour y parvenir ont été tracées : application des engagements convenus lors du sommet de Charm el-Cheikh ainsi que des accords signés et du droit international, notamment des résolutions pertinentes de l'ONU. Dans ce contexte, ainsi qu'elle l'a déclaré l'an dernier devant l'Assemblée générale lors du débat général sur le même point, l'Union européenne insiste fermement sur la nécessité pour chacun de s'abstenir de toute activité susceptible de préjuger de l'issue définitive des négociations ou de dégrader le climat. Le manque de progrès accomplis au cours du processus de paix, y compris sur le problème des colonies, est au cœur de la frustration palestinienne et de la violence.

En dépit de la situation très grave qui prévaut actuellement, l'année écoulée a fourni quelques raisons d'espérer. À Camp David ont été abordées des solutions audacieuses et constructives – notamment sur la question délicate entre toutes, Jérusalem – qui ouvrent, pour la première fois, de réelles perspectives de règlement.

L'Union européenne s'est exprimée à plusieurs reprises sur cette crise. Nous avons soutenu la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité – notamment le jugement du Conseil consistant à déplorer l'acte de provocation commis le 28 septembre 2000 au Haram al-Charif, à Jérusalem, de même que les violences qui y ont eu lieu par la suite ainsi que dans d'autres lieux saints, et dans d'autres secteurs, sur l'ensemble des territoires occupés par Israël depuis 1967 ainsi que le jugement du Conseil consistant à condamner les actes de violence, particulièrement le recours excessif à la force contre les Palestiniens, qui ont fait des blessés et causé des pertes en vies humaines.

Notre appréciation de la question reste la même. L'Union européenne n'a pas ménagé ses efforts pour mettre un terme aux violences et engager Israéliens et Palestiniens à retourner à la table des négociations. Elle

a lancé depuis Biarritz, le 12 octobre, un appel aux parties. Elle était présente à Charm el-Cheikh les 15 et 16 octobre. L'envoyé spécial européen a joué un rôle important dans la rencontre Peres/Arafat du 1er novembre, qui a abouti à un accord sur des mesures susceptibles de mettre un terme aux violences. À Marseille les fils du dialogue ont été renoués et les engagements pris pour le retour à la situation prévalant avant le 28 septembre ont été rappelés.

La situation reste très préoccupante : plus de 300 morts et des milliers de blessés en deux mois, en grande majorité palestiniens, dont un nombre important d'enfants. C'est inacceptable.

Face à la gravité de la situation, et au risque de se répéter, l'Union européenne souligne une fois de plus que la priorité est d'arrêter les violences : lors du Conseil Affaires générales du 20 novembre, les ministres des affaires étrangères des Quinze ont lancé un nouvel appel au sens des responsabilités, de part et d'autre, pour ne pas répondre aux provocations. Je vous en rappelle les termes :

« Depuis des semaines tombent, chaque jour, des morts, Palestiniens ou Israéliens. Cela n'est pas tolérable. L'Union européenne appelle chacun, de part et d'autre, à faire preuve de sens des responsabilités en ne répondant pas aux provocations.

Le manque de progrès accomplis au cours du processus de paix, y compris sur le problème des colonies, est au cœur de la frustration de la population palestinienne et de la violence.

L'Union européenne exhorte les dirigeants israéliens et palestiniens à respecter intégralement, sans délai, les engagements qu'ils ont pris à Charm el-Cheikh il y a déjà cinq semaines et à Gaza le 2 novembre.

L'Union européenne demande aux autorités israéliennes premièrement de procéder au retrait de leurs forces armées sur les positions qu'elles occupaient avant le 28 septembre et de mettre un terme aux restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens dans les territoires palestiniens; deuxièmement de lever les sanctions financières prises à l'encontre de l'Autorité palestinienne; troisièmement, de n'utiliser, dans les cas où l'intervention des forces de sécurité apparaît strictement indispensable, que des moyens

non mortels, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU.

L'Union européenne demande à l'Autorité palestinienne premièrement de tout faire pour que les violences cessent; deuxièmement, de donner des instructions strictes aux forces de sécurité pour faire cesser les tirs contre les Israéliens, conformément à l'annonce faite par le Président Arafat.

L'Union européenne demande que la Commission d'établissement des faits, créée à la suite du Sommet de Charm el-Cheikh et où l'Union européenne est représentée par M. Javier Solana, Secrétaire général/Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), engage ses travaux sur le terrain sans délai.

Elle soutient l'action du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour examiner avec les parties les modalités de déploiement d'une mission d'observateurs, conformément au mandat donné par le Conseil de sécurité.

Elle continue d'appuyer les efforts et l'engagement personnel du Président Clinton dans la recherche de la paix.

L'objectif reste naturellement la reprise du dialogue et des négociations de paix, seule issue à la crise actuelle. Les protagonistes le savent. L'urgence, c'est l'arrêt de la violence.

L'Union européenne est disponible pour y contribuer. Elle est prête à assumer ses responsabilités. »

Après cette citation de la déclaration ministérielle de l'Union, je voudrais rappeler qu'on ne saurait faire l'économie d'une solution politique. L'Union européenne reste convaincue qu'il n'y a pas d'autre solution que la négociation pour parvenir à la paix qui permettra au peuple palestinien de reprendre foi en un avenir meilleur. Elle réaffirme son engagement en faveur d'une paix juste, globale et durable au Proche-Orient, fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et sur les principes adoptés lors de la conférence de Madrid – notamment le principe de l'échange de la terre contre la paix ainsi que les accords conclus à Oslo et ultérieurement. C'est sur la base de sa déclaration adoptée à Berlin que l'Union européenne confirme son attachement à voir reconnaître et à soutenir les droits légitimes du peuple

palestinien, ainsi qu'à voir se réaliser ses aspirations nationales, y compris son droit à disposer d'un État. L'Union européenne réaffirme également le droit du peuple israélien à la sécurité.

L'Union européenne rappelle l'importance de l'application de tous les accords signés, notamment les accords intérimaires. Elle engage les parties à parvenir rapidement à une solution mutuellement acceptable pour les questions du statut final, conforme aux accords d'Oslo et au droit international, notamment les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Comme ils l'ont indiqué à Marseille le 17 novembre en rappelant leur position commune exprimée dans la déclaration adoptée à Berlin le 25 mars 1999, les Quinze sont attachés à

« voir s'établir, à brève échéance, et de préférence par la négociation, un État souverain palestinien démocratique, viable et pacifique ».

À Santa Maria da Feira, le 20 juin, l'Union avait fait valoir toute l'importance de tenir pleinement compte, dans les discussions sur le statut permanent, de la viabilité de tout État palestinien qui pourrait en résulter.

Enfin, je voudrais souligner que l'ONU peut jouer un rôle utile, avec l'accord des parties, pour contribuer à la recherche de l'apaisement et à une solution durable. À un niveau technique et modeste, l'informatisation, sous l'égide de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, des archives foncières de la Palestine mandataire, constitue une contribution utile, dans la perspective d'un règlement de la question des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Au niveau politique, le Secrétaire général exerce une action irremplaçable reconnue par tous. Son rôle décisif lors du sommet de Charm el-Cheikh a été unanimement salué. Le Conseil de sécurité a donné mandat à M. Kofi Annan pour consulter les parties sur la possibilité et les modalités acceptables d'une mission d'observateurs des Nations Unies. Nous espérons qu'une solution qui convienne aux deux parties puisse être trouvée sans délai.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, je voudrais transmettre toutes mes condoléances

aux familles de ceux qui ont perdu la vie lors des récentes violences. En même temps, je voudrais exprimer toute notre reconnaissance à tous ceux qui ont consacré tant de temps et d'énergie à la recherche d'une solution à la crise actuelle au Moyen-Orient.

L'an dernier, la communauté mondiale a été le témoin de faits prometteurs, notamment la signature du Mémorandum de Charm el-Cheikh qui a mis fin à une impasse prolongée du processus de paix et ranimé l'espoir d'un règlement final de la question israélo-palestinienne. Le Sommet tripartite de Camp David, en juin de l'an dernier, a représenté un pas important dans les efforts des deux parties intéressées pour résoudre leurs différends. En dépit du fait que le Sommet n'a pas permis de parvenir à un accord définitif entre la Palestine et Israël, il a tout de même ouvert la porte au dialogue sur la question la plus complexe – une question sur laquelle nous étions tous heureux des progrès importants qui avaient été accomplis. Nous avons bien espéré alors que les parties concernées poursuivraient de façon sérieuse et honnête leurs négociations en vue de trouver une solution définitive à leurs problèmes. Malheureusement, ce fervent espoir de la communauté mondiale a été ruiné par les affrontements sanglants qui ont éclaté depuis le 28 septembre dernier à Jérusalem et dans les territoires palestiniens occupés.

La situation sur place s'est détériorée chaque jour davantage et l'existence même de la paix et de la sécurité est en péril. La République démocratique populaire lao fait part de sa préoccupation face à la situation actuelle au Moyen-Orient et condamne avec force tous les actes de violence et le recours excessif à la force contre les Palestiniens. Nous lançons un appel pour que cesse immédiatement la violence et pour que soit mis en oeuvre l'accord de cessez-le-feu du 17 octobre afin de relancer les négociations et de remettre en marche le processus de paix dès que possible.

La question de Palestine est devenue encore plus complexe. Le processus de paix est en grand danger. À notre avis, le meilleur moyen de mettre fin aux violences est d'aider les parties concernées à avancer le plus vite possible vers un accord final. À cet égard, nous renouvelons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle continue ses efforts politiques et diplomatiques tendant à soutenir et encourager les négociations entre Israël et la Palestine en vue de parvenir à un règlement juste et global du conflit en cours. Comme chacun sait, les souffrances du peuple palestinien n'ont que trop longtemps duré. La

communauté mondiale doit redoubler d'efforts et faire tout son possible pour aider les deux parties à résoudre leurs problèmes.

La question de Palestine étant au coeur du problème du Moyen-Orient, aucun règlement ne peut être envisagé au Moyen-Orient sans tenir pleinement compte des aspirations légitimes du peuple palestinien. Ce n'est que lorsque les questions palestiniennes auront été résolues de façon juste et raisonnable et que tous les droits légitimes du peuple palestinien auront été restaurés que la Palestine et Israël jouiront d'une paix véritable et durable. À cet égard, ma délégation souhaite réaffirmer le soutien indéfectible de la République démocratique populaire lao au peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, dans leur lutte pour l'exercice de leurs droits inaliénables, en particulier le droit à la création d'un État indépendant et souverain dans leur patrie, en application des résolutions pertinentes de l'ONU. La communauté internationale a le devoir de continuer ses efforts pour assister le peuple palestinien dans sa recherche d'une solution juste et durable à ses problèmes.

Il est vrai que le chemin de la paix est plein d'embûches. Comme nous l'avons tous vu, il reste encore de nombreux obstacles. Néanmoins, la cause de la paix est juste et représente le fervent espoir des peuples de la région de vivre ensemble, de coopérer et de coexister en paix. Il nous appartient donc à tous de tout faire pour mettre fin au conflit en cours et pour remettre en marche le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes fermement convaincus que le dialogue, plutôt que la confrontation, sera toujours la voie qui mènera le plus sûrement à la paix et à la sécurité. La question de Palestine ne peut être résolue que par des moyens pacifiques et conformément aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Souhaitons aux deux parties directement concernées, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, le succès dans leurs efforts pour résoudre leurs différends.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Ma délégation a pris connaissance avec le plus grand intérêt du rapport du Secrétaire général sur la question de Palestine. Cet important document résume la situation actuelle, lourde de tous les dangers pour le processus de paix et fournit des indications sur les initiatives et les efforts déployés pour sauver ce processus.

C'est l'occasion pour ma délégation de féliciter le Secrétaire général pour la clarté de ce rapport, et de lui rendre un hommage appuyé pour son engagement et son implication courageuse dans ces efforts.

Ma délégation a également examiné avec une attention toute particulière le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ce comité que préside avec bonheur mon collègue et ami, le distingué Ambassadeur Ibra Deguène Ka, du Sénégal. Il me plaît de lui redire toute mon appréciation pour la compétence et le dévouement avec lesquels il s'acquitte de sa haute et délicate mission.

Ma délégation voudrait enfin exprimer toute sa gratitude aux artisans de la paix qui se dépensent sans compter, pour restituer la paix à la Palestine, terre de paix. Nous pensons en particulier au Président Clinton.

La situation actuelle en terre de Palestine, parce que lourde de dangers pour la paix et la sécurité de la région et du monde, donne au débat d'aujourd'hui une tonalité et une importance presque tragiques. Les peuples des Nations Unies tournent vers notre Assemblée des regards à la fois inquiets et surtout pleins d'espoirs. Ils attendent du présent débat, le dernier du XXe siècle consacré à la question de Palestine, une impulsion nouvelle et décisive à la dynamique de paix. Nos peuples, reprenant les paroles de Jean-Paul II, souhaitent en effet que cette année du Jubilé soit pour la Palestine, donc pour le Moyen-Orient

« un temps de réconciliation entre les hommes et de concorde retrouvée entre les nations; un temps où les lances se transforment en faucilles, où le fracas des armes fait place aux chants de la paix ».

Le Cameroun vient joindre ses efforts à ceux des autres États, en quête d'espérance et d'éléments constitutifs d'une paix durable au Moyen-Orient. Il n'y a du reste rien d'étonnant à cela. Le Cameroun a toujours porté un intérêt soutenu à la grave question de Palestine et à la situation de la paix au Moyen-Orient, et développé à cet égard une position connue pour sa constance, son sens de la vérité, de la mesure et de la pondération.

D'expérience, le Cameroun sait que le bien fait peu de bruit et le bruit peu de bien. Il n'a cessé de s'investir avec générosité dans la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. C'est ainsi qu'il a fait partie du Comité des sages d'Afrique, mandaté par

l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour implorer la paix au Moyen-Orient et plaider le droit inaliénable du peuple palestinien arabe à l'autodétermination et à se constituer en État et le droit de tous les États de la région, dont Israël, à vivre en paix à l'intérieur des frontières sûres et reconnues.

Pour le Cameroun, le problème de la Palestine ne s'est pas greffé sur le problème général du Moyen-Orient; il n'est pas un élément secondaire d'une donnée conflictuelle principale. La question de Palestine est à l'origine et au centre même de la crise au Moyen-Orient. Sa solution est un préalable à la paix.

Notre insistance sur le droit des Palestiniens à une patrie, comme du reste notre reconnaissance du droit d'Israël à l'existence, notre insistance procédée d'une même considération fondamentale d'un très haut degré de priorité: la terre, le territoire, en tant qu'élément essentiel constitutif de l'État est indissociable de l'entité étatique. C'est un principe consacré par le droit et la pratique et que le Cameroun a fait sien. Dès lors, mon pays ne saurait accepter, n'accepte pas, et n'acceptera jamais des tentatives d'annexion ou l'occupation du territoire, d'une parcelle du territoire d'un État, même des plus infimes, par un autre État.

Le Cameroun se situe également, au-delà du droit positif, au niveau de la conscience humaine, pour affirmer qu'il est inadmissible que tout un peuple, le peuple palestinien, soit réduit à l'état de réfugiés errant, sans patrie, sans lendemain. Le Cameroun l'a toujours dit et le réaffirme aujourd'hui: toute solution juste et durable du problème du Moyen-Orient, qui postule une approche non pas partielle mais globale, passe par la stricte application, par toutes les parties intéressées, de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité à laquelle renvoie la résolution 338 (1973) ainsi que de la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale consacrant la dimension palestinienne du conflit.

Voici bientôt un demi-siècle que les peuples arabes et d'Israël vivent dans une situation de tension permanente. Malgré les résolutions, malgré les accords pour promouvoir la paix si chère dans cette région, on est toujours aujourd'hui loin de cet objectif. Comment expliquer cette permanence de conflits sanglants entre deux peuples unis par une fraternité attestée par les deux Livres de la parole révélée que sont la Bible et le Coran? Comment comprendre cette situation perma-

nente de conflit entre deux peuples dont la culture est venu cimenter la fraternité?

En effet, les langues hébraïque et arabe s'écrivent de droite à gauche et ont les mêmes racines. Un exemple sur lequel nous reviendrons plus tard est *Shalom-Salaam*.

Ces peuples ne peuvent que vivre ensemble, sur une même terre. D'où la proposition de la Commission Peel en 1937 de partager la Palestine en deux États, l'un juif et l'autre arabe. Et le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté un plan de partage s'inspirant de cette proposition. C'est la résolution 181 (II) qui prévoit en Palestine un État juif et un État arabe, ainsi qu'un statut particulier pour Jérusalem.

Le non-respect de cette résolution et de la fraternité commune ont conduit, par une succession de négation et de refus de l'autre, à un combat fratricide autodestructeur, deux peuples unis par la Terre. Comme les Africains, ces peuples attachent une importance capitale à la terre, qui n'est pas faite pour recueillir le sang des hommes versé par d'autres hommes. La terre est faite pour l'épanouissement de l'homme, pour que l'homme et les peuples s'y accomplissent. C'est dire que la situation actuelle de guerre fausse ce plan, cette logique de la terre.

Durant le présent débat ont été rappelées les différentes initiatives enclenchées pour éteindre le foyer de tensions allumé depuis 1947 au Moyen-Orient, à savoir le traité de paix israélo-égyptien de 1979, et surtout la Conférence de paix de Madrid de 1991 ainsi que les Accords d'Oslo. Cette embellie sous un ciel agité a laissé croire qu'on évoluait irréversiblement et inéluctablement vers la paix et que celle-ci était désormais proche. Et de fait, cette espérance s'est confirmée au fil des ans. Malheureusement, elle semble s'être envolée en septembre 2000, après la visite de M. Sharon au Haram al-Charif. Depuis lors, la situation au Moyen-Orient est devenue critique. Elle risque de s'aggraver si rien n'est fait pour endiguer la vague de violence et la tuerie en cours, et pour reprendre le processus de paix.

Le moment n'est-il donc pas venu de solliciter d'autres bases qui dépassent et vivifient les bases juridiques constituées par les nombreuses résolutions jusqu'ici adoptées? Autrement dit, les valeurs éthiques ne pourraient-elles pas élargir les chances d'aboutir à la paix? Les peuples palestinien et israélien sont frères.

L'éthique de fraternité les condamne à vivre ensemble au nom de la théorie de la différence positive et au nom de l'écologie de la vie. La vie est la valeur suprême à laquelle tous les peuples sont attachés; une valeur qu'il faut promouvoir et défendre contre toutes sortes de menaces. Dans ce sens, ce qui est bon pour les uns l'est aussi forcément pour les autres. Point n'est donc besoin de faire couler tant de sang pour arriver à la paix.

Palestiniens et Israéliens sont nés frères mais différents, parce que la fraternité intègre nécessairement la différence. Et c'est cette différence qui enrichit et donne un sens à l'humanité. « Enrichissons-nous de nos différences mutuelles », comme l'a dit Paul Valéry. En assumant donc positivement la différence, l'autre cesse d'être un ennemi pour être perçu comme celui qui a les mêmes besoins, les mêmes aspirations que moi, bref celui qui, comme moi a droit à la vie. Le « tu ne tueras point » – tu ne verseras pas le sang innocent – est un enseignement des plus essentiels. Or, le droit à la vie s'accompagne du droit à la patrie ou à la nation, du droit à la terre, du droit à la sécurité. Palestiniens et Israéliens doivent avoir les mêmes droits au nom des principes ci-dessus évoqués.

La paix et la prospérité sont donc possibles au Proche-Orient si les valeurs éthiques deviennent des normes pour tous. Au Sommet du Millénaire, le Président de la République du Cameroun, S. E. M. Paul Biya a plaidé pour la promotion de l'éthique dans un monde en perte de valeurs. La paix entre Palestiniens et Israéliens passe par la reconnaissance et le respect scrupuleux de la dignité de la personne humaine et des droits qui lui sont naturellement attachés : droit à la différence, droit à la terre, droit à la mise en place des États libres et démocratiques.

Les peuples palestinien et israélien ont, avec l'aide de la communauté internationale, effectué des avancées certaines vers la paix. Aujourd'hui plus que jamais, ces peuples veulent la paix. À leurs dirigeants politiques et religieux de faire preuve de davantage de courage et de sens lucide de l'histoire, en décidant de reprendre résolument le chemin du dialogue pour une paix juste. Paix juste, le mot est lâché. La paix juste est celle à l'invention de laquelle toutes les parties auront pris part. La paix juste est une paix issue du dialogue et de négociations exemptes de violence. La paix juste n'est pas une paix imposée par les armes; la paix du plus fort est toujours vouée à l'échec.

En décidant de reprendre ensemble le chemin du dialogue pour une paix juste, ces dirigeants auront marqué ce siècle finissant. À nous de créer, de développer autour d'eux, à propos d'eux et en eux une culture de paix. Il est en effet vital pour les hommes, les femmes et les jeunes du Moyen-Orient, d'entrer dans un processus de formation et de transformation de mentalités et de pratiques afin d'assécher les marais de violence pour faire sourdre la source de l'amour. Le règne de la paix adviendra au Moyen-Orient lorsque les habitants de Palestine – Israéliens et Palestiniens – décideront d'être les artisans de l'amour, les bâtisseurs de la paix, les inventeurs de la paix.

La paix n'est pas un acquis. Elle n'est pas un retour à la case départ. Elle suppose effort, créativité. La paix s'invente. Elle s'invente d'abord dans le cœur de l'homme, dans sa relation à l'autre. Pour bâtir la paix, pour inventer la paix, il faut un cœur disponible. L'inventeur de paix fait l'expérience de la souffrance qui l'ouvre à la misère d'autrui. Inventer la paix, c'est travailler pour une société de justice et de fraternité.

Habitants de Palestine, Israéliens et Palestiniens, devenez les inventeurs de paix. Cette paix, que vous désignez par un seul et même mot, « *shalom/salam* ». *Shalom-Salam* atteint chez vous une dimension beaucoup plus vaste que le simple mot « paix ». Il signifie bien-être de l'existence quotidienne, état de l'homme qui vit en harmonie avec lui-même, avec les autres, avec la nature; il signifie bonheur parfait. *Shalom-Salam*, c'est la plénitude, l'intégralité, l'épanouissement de l'homme. *Shalom-Salam*, c'est la concorde dans une vie fraternelle. *Shalom-Salam* désigne la confiance mutuelle que peut sanctionner soit une alliance soit un traité de bon voisinage. *Shalom-Salam*, tout un programme, toute une école, toute une culture, une culture de paix.

La paix au Moyen-Orient, avons-nous dit, n'est possible que si Palestiniens et Israéliens décident d'en être les inventeurs. La recherche de cette paix nous interpelle tous aussi. En cette phase cruciale et décisive, les peuples palestiniens et israéliens, les peuples du Moyen-Orient nous disent : « Pendant plus de 50 ans, nous avons appris à faire la guerre, maintenant, aidez-nous à faire la paix ».

La paix au Moyen-Orient sera l'oeuvre de notre solidarité, de cette solidarité qui conjugue les forces et les efforts. L'union fait la force. Unissons-nous pour la paix.

Pour terminer, je voudrais, à cet égard, dire à chacun de vous : la paix au Moyen-Orient, elle aura ton visage, elle aura tous les âges, elle sera toi, elle sera moi, elle sera nous. La paix au Moyen-Orient sera chacun de nous. Puisseons-nous ne jamais l'oublier, dans nos paroles et dans nos actes.

M. Lancry (Israël) : Avant de procéder à la lecture de mon discours, dans sa version anglaise, je souhaiterais rendre un hommage vibrant à mon prédécesseur immédiat à cette tribune, le Représentant permanent du Cameroun. Vous vous êtes, Monsieur l'Ambassadeur, illustré il y a quelques moments en tant qu'intercesseur de paix exceptionnel et inspiré. Je pense qu'il est juste, de part et d'autres, et je le fais au nom de l'État d'Israël et de son peuple, de rendre hommage à votre sublime discours, qui se déclinait à la fois dans ses aspects politiques bien entendu mais aussi philosophiques et que l'on pouvait apprécier à sa juste valeur dans ses strates éthiques, spirituelles, culturelles, à savoir même dans cette recherche linguistique autour du couple *shalom-salaam*, qui, comme vous l'avez dit, représente tout un programme, toute une culture. Au nom d'Israël, merci.

(l'orateur poursuit en anglais)

La question inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, la « Question de la Palestine », a été présentée pour la première fois devant l'Assemblée générale à sa deuxième session, il y a plus de 50 ans. Elle représente une partie importante de la question plus large concernant la paix au Moyen-Orient, question cruciale pour l'ONU depuis sa création. Au fil des ans, cette question a pris des formes différentes et multiples. Nous croyons que, pendant ce temps, les parties ont trouvé des formules pertinentes avec lesquelles elles pourraient répondre à cette question.

Lorsque la question s'est posée pour la première fois, Israël était en guerre avec chacun de ses voisins. Chacun d'entre eux s'était engagé à détruire l'État juif naissant, ce qui provenait de leur rejet catégorique en 1947 de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale par tous les États membres de la Ligue des États arabes ainsi que par la direction palestinienne. Plutôt que de se conformer à la volonté de la communauté internationale, ces États avaient choisi la voie de l'agression militaire. Si cette agression est parvenue à détruire la résolution 181 (II), elle a échoué dans son autre objectif avoué, à savoir écraser l'État d'Israël.

Et pourtant, depuis, nous avons fait de grands progrès sous la direction de nobles dirigeants, courageux et visionnaires – tant arabes qu’Israéliens – qui ont été capables de voir au-delà des impératifs politiques immédiats, ont osé dépeindre un avenir qui promettait plus que le passé déchiré par les guerres et ont implacablement progressé vers cet objectif. Orientée par de tels dirigeants, l’Égypte, et plus tard, la Jordanie, ont accepté la réalité que l’avenir de la région serait désormais déterminé non pas sur un champ de bataille mais par le biais de négociations pacifiques et une réconciliation avec Israël. Dans les deux cas, Israël a répondu et ardemment tenté d’enraciner les accords politiques en les conjuguant à des gains tangibles dans le tourisme, le commerce et une prospérité accrue. Ces efforts ont apporté à Israël, à l’Égypte et à la Jordanie des bénéfices, notamment des frontières sécurisées, des contacts diplomatiques et la liberté de jouir des richesses de la vie à l’abri de la menace, de la guerre et des épanchements de sang.

Ces efforts ont également mis en exergue un point essentiel : le rejet de la violence, des négociations directes et une direction courageuse peuvent renverser des décennies de haine et d’hostilité. Dans un tel environnement, la paix n’est plus un idéal abstrait. Ce n’est plus un mystère. L’histoire nous a montré la voie; tout ce qu’il nous reste à faire, c’est de la suivre.

Et ainsi, la question de Palestine aujourd’hui n’est plus ce qu’elle était il y a un demi-siècle. Nous n’avons plus besoin de débattre de la question de savoir comment aboutir au règlement pacifique le plus approprié pour la région. La méthode a fait ses preuves par deux fois et la formule est bien comprise. Elle exige que l’on renonce à la violence et que l’on s’engage à tenir des négociations bilatérales. Aujourd’hui, la question sur la Palestine ne consiste plus à savoir comment parvenir à un règlement mais à savoir si nous sommes prêts à la faire. Les deux parties sont-elles prêtes à prendre des mesures courageuses qui seraient, de toute évidence, la manière la plus rapide de résoudre nos conflits et de créer un monde meilleur pour nos enfants?

Du côté israélien, la réponse est claire. Israël a fait beaucoup d’efforts pour s’assurer que la percée historique des Accords d’Oslo aboutira à un accord de paix durable entre Israël et les Palestiniens. Lors du Sommet de Camp David, en juillet dernier, le Premier Ministre Ehoud Barak a manifesté sa volonté d’envisager des compromis, lesquels auraient été in-

concevables, il y a encore deux ans. Les principaux points de contestation entre Israël et les Palestiniens ont été débattus et des progrès importants ont été accomplis sur tous les fronts. Le Premier Ministre Barak a exprimé sa volonté d’accepter la création d’un État palestinien à condition qu’il trouve son origine dans des négociations et des compromis avec Israël. L’objectif de la paix était à notre portée.

Même la question la plus délicate de toutes, celle de l’avenir de Jérusalem, a été discutée à Camp David. À cet égard, je voudrais dire quelques mots sur cette question, qui est au centre du conflit entre Israël et les Palestiniens, et plus précisément cette étendue de terre sacrée au coeur de la ville, connue des musulmans sous le nom de Al Haram Al-Charif, et des juifs et des chrétiens sous le nom de mont du Temple.

Le mont du Temple n’est pas un lieu saint comme les autres aux yeux du peuple juif. Il ne s’agit pas simplement d’un lieu parmi beaucoup d’autres où l’on peut prier et se sentir intimement proche de Dieu. Le mont du Temple représente plutôt, selon l’expression du Ministre des Affaires étrangères Ben-Ami « le code génétique de l’identité juive ».

Pendant plus de 2 000 ans, les juifs du monde se sont tournés vers le mont du Temple trois fois par jour pour prier. À deux reprises, nous avons été chassés par la force de Jérusalem et à deux reprises nous y sommes retournés. Au cours de nos deux millénaires d’exil, la ville a servi de point d’ancrage, unissant le peuple juif et soutenant nos espoirs et nos rêves d’un retour à notre foyer ancestral de Sion.

Comme il est doux que même les sources d’autres religions évoquent le lien spécial entre le peuple juif et Jérusalem. Le Coran mentionne le Temple à plusieurs endroits, spécifiquement dans les versets 17:7 et 34:13, mais également ailleurs. Selon la tradition musulmane, le calife Oumar voulait bâtir sa mosquée sur le mont du Temple, précisément parce que c’était l’emplacement du Temple construit par le Roi Salomon. Ceci est même reconnu par les érudits musulmans, dont le juge Mujir Aldin Alkhanbali, qui a écrit dans son *Histoire de Jérusalem et d’Hébron* que :

« David régna pendant 40 ans et avant sa mort passa la monarchie à son fils Salomon en lui enjoignant de construire le Temple (Beit Almikdas). »

Cette expression, Beit Almikdas – c'est-à-dire la Maison du Temple – est devenue dans beaucoup de sources musulmanes le synonyme du mot Jérusalem.

Et pourtant, en dépit de ce lien unique et puissant, Israël était prêt à envisager différentes possibilités de compromis qui auraient pu mettre fin au conflit quant à ce site, et qui auraient répondu aux besoins et aux aspirations des deux parties.

À notre grand chagrin, quatre mois à peine après Camp David, pratiquement toutes les manifestations des efforts d'Israël ont été effacées de la conscience palestinienne. La crise actuelle est le revers le plus grave survenu dans les relations israélo-palestiniennes depuis des décennies. La situation est apparue en dépit de l'engagement fondamental pris par le Président Arafat au début du processus de paix. Dans sa lettre du 9 septembre 1993 adressée au Premier Ministre Yitzhak Rabin, maintenant disparu, le Président Arafat disait ce qui suit :

« L'OLP reconnaît le droit de l'État d'Israël à exister dans la paix et la sécurité... L'OLP s'engage vis-à-vis du processus de paix du Moyen-Orient, et à un règlement pacifique du conflit entre les deux parties et déclare que toute les questions en suspens relatives au statut permanent seront résolues par des négociations... L'OLP renonce à l'emploi du terrorisme et d'autres actes de violence et assumera la responsabilité de tous les éléments de l'OLP et de tout le personnel de l'OLP afin d'assurer qu'ils respectent ces accords, afin d'empêcher les violations et de discipliner ceux qui les violeraient. »

À l'époque, le Président Arafat parlait au nom de tout le peuple palestinien, y compris toutes les factions. En conséquence, nous ne pouvons pas accepter une division du travail entre l'Autorité palestinienne d'une part, et le Hamas et le Jihad islamique d'autre part. En tant que dirigeant, le Président Arafat doit assumer non seulement la grandeur sa charge, mais également les misères de ses fonctions.

Et pourtant le Président Arafat semble déterminé à poursuivre cette voie. En dépit de son engagement – préalable évident pour aborder la voie prescrite par la Déclaration de principes – les événements des deux derniers mois nous donnent de sérieuses raisons de douter que les dirigeants palestiniens demeurent déterminés à la réaliser.

Au-delà de cette incertitude se trouvent d'autres questions qui remettent en question l'engagement des Palestiniens à faire aboutir le processus que nous avons entamé ensemble. Nous savons que le renoncement à la violence n'est qu'un début. La paix exige beaucoup plus : elle exige une culture de la paix – *shalom salaam* – née de la reconnaissance de la légitimité de l'autre partie et de son droit de vivre dans la paix et la sécurité. La paix exige la fin des boycottages, du mépris et de la diffamation, la fin des incitations et de l'affrontement. La paix exige un langage de paix, exprimé dans les termes par lesquels les dirigeants s'adressent à leurs nations, dans la façon dont les enseignants instruisent leurs étudiants et dans la façon dont les dirigeants religieux inspirent leurs fidèles.

Malheureusement, dans ce domaine également, nous n'arrivons pas à discerner une détermination de la part des Palestiniens à dialoguer dans le langage de la paix. La résignation des Palestiniens à l'existence d'Israël n'a pas été intériorisée; elle n'a pas filtré dans toutes les couches de la société palestinienne. Le système éducatif de la Palestine, ses médias, sa direction religieuse et ceux qui prêchent dans la mosquée continuent de fomenter une haine profonde de l'État d'Israël, du sionisme et de la nation juive toute entière. Les manuels des écoles palestiniennes ne reconnaissent même pas l'existence de l'État d'Israël. Les médias officiels continuent d'inciter la population à la violence contre les Israéliens et perpétuent l'image d'Israël ennemi éternel du peuple palestinien et source de tous ses maux.

Le clergé musulman, dont la voix est transmise régulièrement sur les ondes, a encouragé une jihad violente contre les Israéliens et les juifs à travers le monde, appel qui a déjà trouvé un écho en Europe, aux États-Unis et ailleurs. Pour ne citer qu'un exemple, Nabil Shaath, Ministre de la planification et de la coopération internationale de l'Autorité palestinienne, dans un discours qui remonte à janvier 1996 – une époque où les négociations se poursuivaient – a déclaré :

« Nous avons décidé de libérer notre patrie pas à pas... Si Israël décide de continuer – pas de problème. Et ainsi, nous honorons les traités de paix et la non-violence... Si Israël dit "Ça suffit"... alors il dit que nous recommencerons les violences. Mais cette fois-ci, ce sera avec 30 000 soldats palestiniens armés et sur une terre comprenant des éléments de liberté... Si nous parvenons

à une impasse, nous reprendrons notre guerre et nous lutterons comme il y a 40 ans. »

Je fais donc observer aux Membres une fois de plus que la véritable question de Palestine est la suivante : les Palestiniens sont-ils prêts à faire la paix et la désirent-ils? C'est la question que nous devons nous poser aujourd'hui car c'est cette ambiguïté qui constitue le dernier obstacle à la réalisation d'un règlement durable et à l'inauguration d'une nouvelle ère de paix et de coexistence au Moyen-Orient.

Au cours des dernières semaines il y a eu de plus en plus d'appels en faveur du déploiement d'une force internationale dans la région. La position de mon gouvernement face à cette question est bien connue mais je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

Israël maintient que la violence actuelle a commencé sur les ordres calculés et délibérés des dirigeants palestiniens et qu'elle doit donc prendre fin sur leurs ordres. Il n'est pas nécessaire d'avoir une intervention internationale pour mettre fin aux hostilités. Il faut plutôt que les dirigeants palestiniens fassent preuve de la détermination nécessaire pour renoncer à la politique de l'affrontement et mettre en application les mesures qui ont été énoncées à Charm el-Cheikh. Ceci ne s'est pas encore produit. Le Président Arafat n'a pas encore renoncé à la stratégie de la violence, non parce qu'il ne le peut pas, mais parce qu'à son avis, elle représente un élément trop précieux pour qu'il y renonce car elle lui donne une meilleure position dans les négociations. C'est cette ambiguïté qui nous mène à la conclusion inquiétante que le Président Arafat préfère poursuivre ses objectifs unilatéralement plutôt que d'honorer les engagements qu'il a pris de présenter ses demandes et revendications dans des négociations bilatérales directes. Nous estimons que l'exigence du Président Yasser Arafat que l'ONU envoie une force internationale dans la région est la première phase de l'internationalisation du dialogue israélo-palestinien, ce qui est tout à fait contraire à l'esprit bilatéral qui caractérise le processus de paix.

S'il faut qu'il y ait une présence internationale dans la région, ce ne doit être qu'après que les parties seront parvenues à une solution politique concertée. C'est ce qui avait été toujours convenu. Israël a pu conclure des traités de paix durables avec deux de ses voisins sans qu'il soit nécessaire de recourir à une force internationale ni à une intervention directe de l'ONU. Dans le cas de l'Égypte, ce n'est qu'après que

les parties sont parvenues de leur propre gré à un accord qu'une présence multinationale a été établie afin de surveiller la paix et les dispositions en matière de sécurité dans le Sinaï.

Nous continuons d'espérer que les dirigeants palestiniens tiendront les nombreux engagements qu'ils ont pris de contenir leur population, de désarmer les milices illégales, de contrôler les éléments terroristes et de mettre fin aux incitations lancées dans les médias officiels et de prendre des mesures immédiates afin de prévenir toutes les attaques dirigées contre les soldats et les civils israéliens. C'est là, de toute évidence, la voie qu'il faut suivre car elle mettrait rapidement fin à la violence et jetterait les bases d'un retour aux négociations pacifiques. La situation actuelle renferme à la fois les éléments permettant de mettre fin à la violence et les éléments permettant d'instaurer la paix. Ce qui manque c'est la détermination de la part des dirigeants palestiniens.

En tant qu'organe qui s'intéresse depuis plus d'un demi-siècle au sort du Moyen-Orient, l'Assemblée générale doit veiller à apporter un appui sans réserve aux parties alors qu'elles cherchent à parvenir à un règlement négocié global. Toute tentative de se servir de cette instance pour légitimer un abandon de la voie des négociations pour lancer des propos anti-israéliens doit être vivement rejetée.

Israël s'oppose donc aux projets de résolution actuellement à l'examen. Trois de ces projets font allusion à des programmes et des organes de l'ONU qui encouragent une perspective déformée et partielle de la question. Le quatrième va à l'encontre des accords bilatéraux déjà signés entre Israël et les Palestiniens et porte ainsi atteinte au processus de paix qu'il prétend appuyer. C'est pour ces raisons que nous demandons instamment aux États Membres de s'opposer à ces projets de résolution.

Par ailleurs, je demande instamment aux membres de l'Assemblée, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, de demander au peuple palestinien de renoncer à son esprit d'affrontement et de décider de l'avenir par la voie de la paix, du dialogue et de la réconciliation.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point. J'informe les membres de l'Assemblée que l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution A/55/L.45,

A/55/L.46, A/55/L.47 et A/55/L.48 demain matin, vendredi 1er décembre 2000, au titre du second point.

L'observateur de la Palestine a demandé d'exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux représentants que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : J'ai été satisfait d'entendre que le représentant d'Israël a commencé sa déclaration en se félicitant de la déclaration du Représentant permanent du Cameroun. J'ai pensé qu'il commençait ainsi une déclaration équilibrée qui pourrait contribuer au progrès. Malheureusement, cette introduction positive avec laquelle je suis entièrement d'accord, n'a pas abouti à son résultat logique. Encore une fois nous avons entendu le même type de déclaration israélienne.

Je voudrais tout d'abord dire brièvement que, de par sa nature, le conflit israélo-palestinien est un conflit international. La partie palestinienne n'essaie nullement d'internationaliser la lutte parce qu'il s'agit d'un conflit fondamentalement international. Nous l'avons affirmé à plusieurs reprises et l'ONU a également affirmé à plusieurs reprises qu'elle a une responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine tant qu'une solution véritable à cette question sous tous ses aspects n'aura pas été trouvée.

La position négative qu'Israël a adoptée et que nous avons entendue il y a quelques minutes en ce qui concerne les efforts qui ont été déployés afin d'établir une force d'observation militaire de l'ONU est regrettable. En effet, d'une part, elle souligne l'hostilité d'Israël vis-à-vis de l'ONU et, de l'autre, confirme qu'Israël ne souhaite pas mettre fin à la regrettable effusion de sang des deux derniers mois. Israël n'a pas donné une seule raison logique pour justifier ce refus, ni maintenant ni dans le passé.

Nous avons certes des divergences de vues avec Israël au sujet de la toile de fond historique dont a parlé le représentant permanent de ce pays. En outre, nous ne partageons pas son avis sur la formule correcte pour arriver à la paix. Il a dit qu'il fallait renoncer à la violence et s'engager à fond dans les négociations; nous pensons que cette formule permettra d'arriver à la paix, mais qu'elle n'est pas incontournable, parce que

la formule sur laquelle nous nous sommes mis d'accord est l'échange de territoires contre la paix, c'est-à-dire la fin de l'occupation israélienne en échange de l'établissement de la paix. C'est là la question centrale.

Le représentant permanent d'Israël a parlé de la question de Jérusalem et du Haram al-Charif. Ici encore, nous avons des divergences de vue au sujet de la toile de fond historique. Il a évoqué une présence israélienne ou juive éternelle à Al Qods Al Charif. Nous sommes obligés de signaler qu'en ce qui concerne au moins les 1 300 dernières années, avec quelques brèves interruptions, la ville sainte a été sous administration arabe islamique. Malgré cela, nous avons offert un compromis et nous nous sommes déclarés prêts à accepter un contrôle israélien sur le Mur des lamentations, qui constitue l'enceinte occidentale de ce lieu saint, et bien qu'il fasse partie intégrante de Jérusalem-Est occupée auquel s'applique la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Mais ce que veut Israël, c'est partager avec nous la souveraineté sur les lieux saints islamiques : le Haram al-Charif, y compris la mosquée d'Al-Aqsa qui est la première des deux kiblahs et le troisième lieu saint. En d'autres termes, Israël veut que nous acceptions, soit maintenant, soit dans le futur, de changer la réalité du terrain. Cela ne s'est jamais passé auparavant dans l'histoire de l'Islam, et cela n'arrivera pas maintenant.

Sur cette question, nous engageons la partie israélienne à faire preuve d'un respect total de toutes les autres religions y compris, bien sûr, l'islam. Nous exhortons les Israéliens à accepter la réalité sur le terrain, d'accepter la logique des choses et d'accepter les droits inaliénables du peuple palestinien, du peuple arabe et de la nation islamique.

La délégation israélienne insiste pour compliquer les affaires en parlant de personnalités particulières et de dirigeants particuliers, et en insistant sur sa volonté de traiter avec les dirigeants élus du peuple palestinien. Pour notre part, nous n'avons jamais parlé d'individus spécifiques. Nous n'avons jamais tenté de personnaliser les affaires.

Pourtant, je vais brièvement passer en revue les « états de service » de l'actuel dirigeant israélien, notre partenaire putatif dans le processus de paix. M. Barak est responsable de la campagne militaire sanglante que les forces israéliennes mènent actuellement contre les Palestiniens, et de tous les meurtres, les lésions et les destructions qu'elle a causés. M. Barak n'a véritable-

ment tenu aucune de ses promesses, ni mis en œuvre aucun des accords que nous avons passés. M. Barak ne s'est pas retiré d'un centimètre de notre territoire, mis à part les zones dont son prédécesseur, M. Netanyahou, avait accepté de se retirer. M. Barak a construit plus d'implantations illégales que n'importe quel autre premier ministre israélien depuis le début du processus de paix, malgré tout l'effet négatif que ces implantations ont sur ce processus.

Je répète une fois de plus la question centrale, que la partie israélienne doit encore saisir : le noeud du problème, est l'occupation par Israël du territoire palestinien et sa domination du peuple palestinien. La paix ne pourra donc être établie que lorsque cette occupation cessera. Ceci bien sûr exige que les deux parties négocient l'une avec l'autre sur un pied d'égalité, par sur base de rapports de puissance occupante face à un peuple opprimé. L'usage de la force et surtout l'usage excessif de la force, ne réglera pas ce problème et ne conduira pas à la paix. Ce qu'il faut, c'est un

changement réel dans l'état d'esprit de la puissance occupante, qui refuse de nous considérer comme un peuple comparable, avec un statut égal et des droits égaux.

Nous restons attachés au processus de paix, mais sur la base dont nous sommes convenus, en vue de la création de deux États, y compris un État palestinien souverain ayant pour capitale Al Qods Al Charif.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : je voudrais informer les Membres que le document A/INF/55/3/Add.4, où figure un programme de travail révisé et les horaires des séances plénières de l'Assemblée générale jusqu'au 15 décembre 2000, a été distribué ce matin aux délégations, qui peuvent également se le procurer dans la salle de l'Assemblée générale au guichet des documents.

La séance est levée à 13 h 30.